

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MONOGRAPHIE
de fin de formation
d'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME
La Femme et le Sport en République
de GUINEE.
(Cas de la ville de Conakry)

Présentée et soutenue par :



Mme TONGUINO née
SISSOKO Fatoumata

7^{ème} Promotion

Sous la direction de :

M. Moustapha TAMBA
Professeur de sociologie
Université Cheikh Anta DIOP
de DAKAR

1996-1998

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MONOGRAPHIE
de fin de formation
d'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME
La Femme et le Sport en République
de GUINEE.
(Cas de la ville de Conakry)

Présentée et soutenue par :



Sous la direction de :

Mme TONGUINO née
SISSOKO Fatoumata

M. Moustapha TAMBA
Professeur de sociologie
Université Cheikh Anta DIOP
de DAKAR

7^{ème} Promotion

1996-1998

DEDICACE

“ J ”

- *C'est avec un cœur très magnanime que tu m'as soutenue,*
- *tes conseils ont été salutaires,*
- *ton combat a été honorifique,*
- *tes sacrifices sont aujourd'hui couronnés de succès.*

Oui, cher époux,

*Je te dédie cette monographie pour te dire merci
toujours merci.*

AVANT - PROPOS

Grâce au sport, l'homme de notre civilisation se communique encore avec les jeux de la plus lointaine humanité. Il met donc la méditation en contact avec ce qui est de notre temps.

Les peuples africains en général, fidèles à leurs vocations multidimensionnelles se sont toujours battus pour le développement de leur nation avec aujourd'hui comme priorité, l'émancipation de la femme, source de progrès.

Le sport, étant un fait culturel universel, tend à établir et à améliorer la franche collaboration entre les jeunes du monde, par conséquent, il s'institue en vecteur de développement.

Dans l'élaboration de ce travail, nous tenterons de nous départir d'un langage académique pour apporter dans un style simple notre modeste contribution à une problématique qui interpelle tout un peuple.

Le caractère limité de ce travail se mesure, vu sous l'angle d'un temps de recherche très réduit, et de l'insuffisance d'une documentation appropriée.

A cet effet, nous souhaitons partager notre expérience avec les réflexions qu'elle suscite, à tous ceux qui sont déterminés à la cause de la femme sur tous les plans.

Madame TONGUINO née SISSOKO Fatoumata

REMERCIEMENTS

Dans l'accomplissement de ce travail, nous tenons à remercier :

Son excellence Mme SYLLA Koumba DIAKITE, Ministre de la Jeunesse des Sports et de l'Education Civique de la République de Guinée.

Monsieur DIAME Gérard , Directeur de l'I.N.S.E.P.S de DAKAR

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que nous remercions le Professeur TAMBA Moustapha du département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta DIOP pour avoir bien voulu accepter de diriger ces travaux. Son dévouement, sa disponibilité et sa rigueur n'ont en aucun moment fait défaut dans l'élaboration de cette monographie.

Monsieur DIOUF Michel, Directeur des Etudes à l'I.N.S.E.P.S

Monsieur Victor KOUASSI KOUADIO, Secrétaire général de la C.O.N.F.E.J.E.S et son personnel

Je remercie ces hauts cadres du Ministère de la Jeunesse des Sports et de l'Education Civique pour leur encouragement et leurs sages conseils :

Monsieur SYLLA Soriba, Secrétaire général

Madame MALONGA Germaine, Chef de Cabinet

Monsieur CAMARA Aboubacar Molota, Directeur national des sports

Monsieur BALDE Zakaria, Directeur National de la Jeunesse

Monsieur SOUMAH Issa, Conseiller

Monsieur BALDE Aboubacar, Conseiller

Monsieur CAMARA Mamadi, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à BOKE

Monsieur BAH DIOUMA Guémé Inspecteur de la Jeunesse et des sports
CONAKRY

Je remercie très sincèrement :

Monsieur Amadou Sadio DIALLO (Sader), Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique (ville de Conakry)

Mesdames Marie DIENE, SYLLA Anta, DIALLO Coura, Secrétaïres à l'I.N.S.E.P.S

Madadame DIAKHATE Anastasie et Monsieur DIATTA Grégoire à la Bibliothèque de l'I.N.S.E.P.S

Monsieur LAWSON Grégoire, Chef de résidence PM4 et 5 et sa femme Aïda LAWSON pour avoir tout partagé avec moi.

Tous les professeurs de l'I.N.S.E.P.S pour la qualité des documents qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition et m'avoir encadré durant deux ans.

Je profite de cette occasion pour remercier les dirigeants des fédérations et associations sportives sénégalaises et guinéennes.

Monsieur CAMARA Mohamed Lamine (Mino), Chef service documentation - archives

Monsieur KEBE Mohamed Daye, D.T.N Hand ball

Monsieur CAMARA Thomas, D.T.N Volley ball

Monsieur KABA Latif, entraîneur voley ball

Monsieur CAMARA Aboubacar, Président de la fédération d'athlétisme

Monsieur CONDE Amara (F.A.C) Président de la fédération de basket ball

Madame MAGASS Maladô, Présidente de la fédération de Tennis

Mademoiselle GNOUMASSE Daffé, Présidente de l'association guinéenne pour la promotion du sport féminin

A tous mes parents, je dis grand merci pour les soutiens matériels et moraux.

A mes enfants :

Ceci est un exemple.

SOMMAIRE

Dédicace	
Remerciements	
Avant propos	
Première PARTIE : Présentation du pays	1
1.1.- Rappel historique :	2
1.2.- Le cadre physique :	2
1.3.- Le cadre démographique :	3
1.4.- Le cadre économique :	4
1.5.- Introduction :	6
1.6.- Définition des termes :	9
1.7.- Le statut et le rôle de la femme en Guinée :	12
1.7.1.- Dans la société traditionnelle :	12
1.7.2.- Place et rôle de la femme pendant la période coloniale :	13
1.7.3.- La politique d'émancipation de la femme en Guinée :	13
1.7.4.- Accès des femmes aux responsabilités :	19
Deuxième PARTIE : Enquête et résultats	23
2.1.- Justification du choix du thème :	24
2.2.- Problématique :	24
2.3.- Hypothèse :	26
2.4.- Difficultés rencontrées :	27
2.5.- Méthodologie :	27
2.6.- Techniques d'enquête :	28
2.6.1.- Délimitation des échantillons :	29
2.6.2.- Taille des échantillons et résultats :	30
2.6.3.- Dépouillement et analyse des données :	31
2.7.- Entretiens et interviews :	39
2.7.1.- Résultats et analyses :	40
2.7.2.- Interview de l'inspecteur :	42
Troisième PARTIE : L'état du sport féminin : considérations générales	51
3.1.- En Afrique :	52
3.1.1.- Pendant la période coloniale :	52
3.1.2.- Après la période coloniale :	55
3.2.- En Guinée :	56
3.2.1.- Pendant la période coloniale :	56
3.2.2.- Après la période coloniale :	60
3.2.2.1.- Au plan intérieur :	60
3.2.2.2.- Au plan extérieur :	61
3.2.3.- Place de la femme dans le sport Guinéen :	66
3.2.4.- Situation actuelle du sport féminin :	68
3.2.5.- Constat général :	71

PROPOSITIONS : 73

SUGGESTIONS 78

ANNEXES : 82

CONCLUSION GENERALE : 96

BIBLIOGRAPHIE : 99

Première PARTIE

PRESENTATION DU PAYS

1.1.- Rappel Historique :

Dès le 14^e siècle, le mot « Guinée » apparaît sous la plume des premiers cartographes Européens pour désigner certaines régions d'Afrique. La première mention en est faite par l'Italien Géovanni de Carignan vers 1320, un génois qui s'est informé auprès d'un Commerçant Italien longtemps installé à Sidjilmassa (Sud Marocain).

Celui-ci était bien placé pour avoir des renseignements sur les pays noirs, vue l'importance de Sidjilmassa dans les relations Soudano-Maghrébines.

Le nom Guinée sur la carte de Géovanni apparaît sous la forme Gunaria ou Gunuya.

Là encore, on peut objecter en pensant à une des déformations de Ghana.

La carte ainsi établie, par Abraham Gresqie utilise largement les informations musulmanes selon lesquelles le pays de Gunaia est situé à l'Ouest du Niger.

En 1453 paraît « la Gronica de Feites de Guinée » écrit par le Portugais Eanes de Zurara. C'est la chronique des découvertes des côtes de Guinée.

En effet, depuis 1451, les Portugais avaient atteint le Sénégal et ils donnèrent le nom de « Guinée » à tous les pays situés au Sud du Fleuve qui sert de frontière entre le pays des blancs et celui des noirs.

Certains pensent aussi que « les Européens débarquant sur les côtes auraient rencontré des Africains qui auraient seulement répondu à leurs questions en employant le mot « giné » qui signifie « femme » dans la langue Soussou¹ utilisée sur la côte de la Casamance jusqu'au Libéria ».

C'est dire qu'à l'origine, le terme Guinée ne désignait pas un pays donné ; c'était une appellation générale pour les côtes Africaines de l'Ouest.

En 1958, cette partie sera indépendante après 60 ans de colonisation et prit le nom de République de Guinée.

1.2. Le Cadre physique :

La Guinée est un pays côtier avec environ 300 km de littoral atlantique, située à mi-chemin entre le tropique de cancer et l'équateur, entre le 13^e

¹ - SOUSSOU : l'une des principales langues du pays.

l'attitude Nord-sud et le 15ème longitude Sud. Elle a des frontières communes avec six pays :

- la Guinée Bissao au Nord Ouest,
- le Sénégal au Nord
- le Mali au Nord et Nord Est
- la Côte d'ivoire à l'Est
- le Libéria et la Sierra-Léone au Sud.

Elle a une superficie de 245.857 km²

Elle est caractérisée par un climat à deux saisons (saison sèche et saison pluvieuse) dont la durée varie selon les régions.

L'ensemble du territoire comprend quatre grandes régions naturelles présentant chacune une originalité caractérisée par le relief, le climat, les sols, le paysage et les modes de vie des populations.

- La Guinée Maritime ou Basse Guinée étroite plaine côtière bordée d'estuaires, propice à l'agriculture.

- La Moyenne Guinée : massif montagneux du Fouta Djalon, région propice à l'élevage.

- La Haute Guinée : plus à l'est et frontalière de la République du Mali, région de la savane.

- La Guinée Forestière : au Sud Est dominée par les massifs du mont Nimba.

Grâce à la nature de son climat et de ses sols, la Guinée possède d'énormes potentialités agro-pastorales. Dans la sous-région Ouest-Africaine elle est connue pour les richesses de son sous-sol et de ses potentialités énergétiques considérables qui font du pays l'un des mieux dotés du continent en bauxite, fer, uranium, or et diamant de ce pays.

Il est également qualifié de « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest car les grands fleuves y prennent source (Gambie, Niger, Sénégal).

1.3.- Le cadre démographique :

La Guinée compte 5.894.297 habitants (1991) inégalement répartis entre les quatre régions naturelles avec un taux d'accroissement démographique de 2,8 % par an.

La densité moyenne est de 25 habitants au km. La population Guinéenne se caractérise par une forte proportion de jeunes (45 % ont moins de 15 ans) et 51,3 % de femmes.

La jeunesse de la population accroît le poids des investissements sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Sur la base des projections du recensement général de 1983, la population Guinéenne augmentera considérablement en l'an 2008.

La prédominance des jeunes et des femmes sera le trait marquant de la structure par âge et par sexe.

La population urbaine passera de 30 % en 1993 à environ 43 % en 2008.

Tableau n° 1 récapitulatif de la population par région naturelle et des projections démographiques entre l'an 1993 et l'an 2008.

Régions Naturelles	Population rurale	Population urbaine	Population totale	Proposition	Taux d'urbanisation (%)
Basse Guinée	871.037	912.622	1.783.695	16.0	100.0
Moyenne Guinée	982.605	240.464	1.223.069	21.5	19.7
Haute Guinée	1.125.458	154.028	1.279.486	22.5	12.0
Guinée Forestière	1.020.024	205.115	1.225.139	21.5	16.7
Total	3.999.124	1.512.229	5.511.353		29.7

Source : Enquêtes sur les informations historiques sur les ménages. E.S.I.P / DNSI / MPF 1991

Tableau n° 2 Perspectives démographiques pour la Guinée 1998 - 2008.

Sexe	Années			
	1993	1998	2003	2008
Hommes	2.914.762	3.335.762	3.860.674	4.524.612
Femmes	3.133.017	3.602.096	4.179.653	4.901.523
Total	6.047.779	6.937.858	8.040.327	9.426.137

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'Information (D.N.S.I)

1.4.- Le Cadre Economique :

Depuis 1984, la Guinée connaît de profondes mutations économiques et sociales. Le gouvernement a opté pour une nouvelle orientation de l'économie nationale fondée sur la libre entreprise.

Dès 1985, la nouvelle politique économique a visé la restructuration de l'économie à travers le programme de redressement économique et financier,

avec l'appui des bailleurs de fonds tels que le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale.

Le programme de redressement économique et financier a consisté en :

- la mise en place d'une économie de marché et des bases d'une croissance économique soutenue et durable.

- l'amélioration du cadre de créativité économique et la création d'un environnement institutionnel et juridique favorable à la promotion et au développement de l'initiative privée.

- la relance du monde rural par le développement des activités productives et la mise en place de structures souples des prix et de libre circulation des biens.

- les Réformes Monétaires et bancaires et la libéralisation de la production ;

- le Désengagement de l'Etat des secteurs de production et des services;

- La Reforme Administrative et de la Fonction Publique.

Religion : près de 80 % des guinéens sont musulmans. On rencontre des chrétiens surtout en pays Bagas et en Forêt 15 % et 5 % d'animistes.

Organisation Administrative : elle correspond à un découpage du territoire en circonscription administrative. Le pays compte une trentaine de villes nées soit des activités administratives et / ou commerciales, soit des activités industrielles dont :

- les régions économiques : Conakry, Kindia, Boké etc ...

- les chefs lieux des régions naturelles (Kindia, Labé, Kankan, N'Zérékoré) eux-mêmes divisés en préfectures formées de plusieurs sous-préfectures, elles mêmes constituées par les structures de base que sont les districts ou quartiers.

L'organisation administrative actuelle date de mai 1984.

1.5.- INTRODUCTION

L'éveil socio-culturel de la conscience des Africains en général, des femmes en particulier a progressivement transformé les conceptions archaïques et mythiques du sport dans nos pays.

En République de Guinée, les femmes représentent 51,3 % de la population et la question de la promotion féminine a toujours été évoquée comme une condition d'un développement durable.

Cependant, c'est au cours des dernières années qu'ont été entreprises les actions en faveur de l'intégration effective des femmes au processus de développement.

En effet, la libéralisation des initiatives privées, a favorisé l'émergence de nombreux groupements, coopératives, associations sportives, clubs féminins etc ...

Ces différentes unités ont favorisé la présence des femmes dans tous les secteurs surtout sportif qui constitue la clé de notre travail.

D'autre part, l'augmentation significative du nombre des femmes au sein du gouvernement et aux postes de décision, a marqué la volonté du gouvernement de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans la gestion des affaires publiques.

Toutes ces actions réalisées en faveur de la femme Guinéenne constituent un motif d'espoir même si d'importants défis (surtout au plan sportif) restent encore à relever pour l'idéal égalitaire.

L'ampleur et la nature de ces défis, requièrent le partage des expériences de tous ceux, qui souhaiteraient voir les femmes au devant de la scène sportive.

C'est à cela que nous comptons fixer les grands axes de cette monographie.

Nous essayerons de définir de nouvelles orientations et certaines stratégies qui serviront de repère pour le Ministère et les générations futures dans la relance du sport féminin.

Nous nous appuierons sur les contraintes socio-culturelles, puis formulerons des suggestions qui, à n'en pas douter pourront lever le défis.

Nous estimons qu'il est grand temps que la femme ait les mêmes chances (encadrement social, temps nécessaire d'entraînement etc...) que les hommes pour se placer ou devant de la scène sportive.

C'est pourquoi, nous avons choisi comme sujet de monographie : « La femme et le sport en République de Guinée ».

Le sport tient une place de choix dans la vie des individus donc celle des pays.

Pour aborder ce sujet, faisons un rétrospective pour vivre le sport dans les temps reculés en France.

le P.N.U.D dans son rapport intitulé : « Sport femme et société » nous dit :

« Femmes » « Sport » « Société » sont des mots qui, dans les sociétés industrielles, n'ont cessé de prendre de l'extension.

Au cours des XIX^e et XX^e, on a assisté à :

- La volonté des Etats, dans ces sociétés, de se doter d'un système sportif ouvert à tous, plus ou moins centralisé, accueillant un nombre toujours plus grand de jeunes pour une durée sans cesse plus longue ;
- L'avènement du sport moderne, dans ces sociétés, et son développement sous forme non seulement de pratiques sportives codifiées, organisées, spectacularisées, qui se substituent aux jeux traditionnels du XIX^e, mais aussi de pratiques corporelles de plus en plus diversifiées dans lesquelles s'engagent, depuis une période relativement récente, un nombre toujours plus grand d'individus.

Ces phénomènes touchent plus au moins rapidement un nombre toujours plus important de pays, selon des modalités qui tiennent à leur propre histoire.

Le sport est un fait social fortement enraciné dans la culture des peuples. Il est devenu un fait social, psychologique et difficile à analyser, car, enraciner dans la culture avec des fonctions largement indéterminées.

En tant que pratique et spectacle médiatisé en particulier il occupe une grande place dans l'éducation de l'individu.

En Guinée, le sport a participé à l'action éducative de l'école en son sein même à travers les associations sportives scolaires à partir de 1923 et

l'enseignement de l'éducation physique et sportive officiellement à partir de 1967. Avec les collectivités territoriales, on parle même de la municipalisation du sport. A. Carole Oglesby dans son livre intitulé :

« Le Sport et la femme » du mythe à la réalité nous apprend que la pratique du sport s'est insérée d'abord dans les mythes puis dans la réalité².

L'auteur nous retrace la participation remarquable des femmes au phénomène sportif depuis les Grecs anciens jusqu'à nos jours. Selon lui, cette pratique concernait quelques unes et excluait l'immense majorité.

Enfin il conclut que pour les premières, le sport est une réalité et pour les secondes il demeure un mythe.

La République de Guinée, fidèle à ses nobles idéaux, s'est toujours distinguée pour la question de sa jeunesse à travers des politiques menant à bien la cause juvénile.

Ainsi, la première République qui avait comme un des piliers de son pouvoir cette jeunesse, n'a pas manqué de la diriger et l'orienter sur l'idéologie du Parti-Etat unique point de gravitation de toutes les activités (politique, économique, culturelle et sociale).

Cette jeunesse était permanentement en activité sans contestation ni recule. C'est dans ce climat qu'intervient la chute de ce parti et avec lui toutes les institutions dirigeantes du pays. La jeunesse qui était soumise à un rythme bien cadencé se retrouve dans « son coin » désorientée et paralysée.

Cette période a été un vide juridique dans la vie artistique et culturelle de la jeunesse guinéenne, caractérisée par une baisse de performance, un délaissement dans les entraînements et même un découragement de certains dirigeants techniques.

Dans ce contexte, il faut l'avouer défavorable, la pratique sportive avait des difficultés à se positionner en tant que facteur du développement. Cette situation d'une manière générale a eu pour conséquence le ralentissement de l'élan du sport et des sportifs guinéens.

La Conférence Nationale de la Jeunesse et des Sports tenue en Octobre 1990, a jeté les premières bases de la politique sportive. Les réformes ont consisté en une proposition de textes d'encadrement de cette pratique sportive. La Charte de l'Education physique et du Sport définit ainsi les principes éthiques de la pratique sportive.

²- OGLEBY (A. C) : "Le sport et la femme" du mythe à la réalité. Paris, VIGOT, 1992, 252 p.

C'est après ce passage à vide que le sport guinéen s'est progressivement remis en laissant à chaque citoyen le plein droit d'exercer le sport de son choix et dans toutes les installations qui, demeurent ouvertes à tous.

1.6.- DEFINITION DES TERMES

Nous fondant sur la question de notre recherche, il nous paraît indispensable de définir les termes suivants : Sport, femme.

Source de progrès pour P. de COUBERTIN ou régression vers une forme barbare de la culture d'après THORSTEIN VEBLEN, le sport est un phénomène connu de tous, mais que personne n'a pu définir exhaustivement. C'est pourquoi, il n'existe pas une, mais des définitions du sport.

Il est cependant possible de reconnaître à cette activité un certain nombre de caractères spécifiques qui sont l'aspect ludique (comme l'indique l'étymologie: desport, mot du 13^e siècle qui désigne l'ensemble des moyens grâce auxquels le temps se passe agréablement), l'aspect moral et pédagogique (concept créé par les Anglais au 19^eème siècle), l'aspect compétitif (désir de progrès, de performance, établissement de record), le côté esthétique (culte du corps), le caractère public et collectif de sa pratique.

Le Sport :

Le mot sport a fait sa première apparition en France en 1828. Le dictionnaire étymologique de la langue Française, (2) le mentionne alors comme intraduisible parce que « il n'a pas d'équivalent dans notre langue ».

Dans son édition de 1882 le littré marque d'une croix le mot sport afin d'indiquer qu'il ne l'enregistre que sous réserve.

Il fait suivre cette insertion de l'explication suivante : « mot Anglais employé pour désigner tout exercice en plein air tel que course de chevaux, chasse, gymnastique etc ... »

En fait, le mot sport provient de l'ancien Français Disport du verbe Desporter qui veut dire s'ébattre.

Au XII^e et XIII^es, il caractérise tout genre d'amusement. Il est importé en Angleterre où de Desporter il devient sport. Il revient en France vers 1830 désignant la chasse, la course de chevaux, les combats de boxe.

Le sens du mot se modifie ensuite pour caractériser les activités physiques provenant d'Angleterre (course à pieds, football, le cyclisme). Et c'est à partir du XX^e que le sport acquiert son sens actuel.

Après l'historique du mot sport venons à présent aux différentes définitions faites par quelques spécialistes. Que signifie le mot de nos jours ? Retenons seulement que sa définition varie suivant les individus selon leur origine, leur spécialité scientifique et d'autres caractéristiques.

- Pour P. Parlebas (1) le terme sport, pose un problème difficile, d'autant plus difficile que le terme est couramment employé et que sa signification paraît limpide.

Ainsi, pour le Larousse, le sport est ; « pratique méthodique des exercices physiques en vue d'augmenter la force, l'adresse et la beauté du corps humain, mais aussi de l'éducation de l'esprit; »

- Pour P. de COUBERTIN, le sport c'est « un culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque. » D'après cette définition, prise parmi d'autres, toute activité répondant à cette caractéristique est du sport. On y trouve l'effort physique, la performance (le progrès) et l'absence de limite (le risque).

- Pour Georges HEBERT³ le sport c'est : «< tout genre d'exercice physique ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini >>

- Selon l'Encyclopédie des sports, « le sport est l'exercice méthodique et hygiénique du corps humain, en vue d'accroître sa force, son adresse et sa beauté, et de développer l'énergie de la volonté tout en délassant l'esprit. »

- Selon (POCIELLO (Christian) ⁴: « le sport apparaît aujourd'hui comme un fait social total » en ce qu'il peut mettre en branle la totalité de la société et de ses institutions, qu'il engage toutes ses dimensions (Politique, Economique, Culturelle, Sociale, Technologique etc ...), et qu'il implique, en même temps les diverses formes de la vie quotidienne des agents qui la composent (pratiques, représentations, styles de vie, esthétiques, éthiques).(4)

Dans la mesure où le sport, c'est évident, est un fait social qui englobe tous les domaines d'activité d'un pays et toutes les institutions (politiques, économiques et culturelles) destinées à le gérer, nous estimons que la définition de POCIELLO Christian se colle beaucoup plus à notre recherche et aux ultimes ambitions que se fixe cette monographie.

³ - Georges HEBERT : muscle et beauté plastique féminines. Paris. VUIBERT, 4^e Ed. 1948. 352 p.

⁴ - POCIELLO (C.). Sport et société. approche socio-culturelle des pratique. Ed., VIGOT. 1981

Aussi, il est important de noter que dans les deux phases de son procès d'institutionnalisation (1880 - 1914 ; et 1920 - 1935), le sport moderne noue les deux objets problématiques sur lesquels se jouent, aujourd'hui encore, les prises de position idéologique ou théorique : l'action à la fois nationale et internationale de ses fondateurs visant, d'une part, une concentration de forces sociales procédant à un renouvellement des modèles culturels et éducatifs et d'autre part une mobilisation de forces Internationales permises par le consensus établi autour de l'organisation de compétitions pacifiques entre nations.

En réalité, l'analyse des définitions proposées par les spécialistes révèle clairement que le concept de sport est à géométrie variable.

La femme :

Dans le Petit Robert¹, la femme signifie l'être humain du sexe féminin, c'est l'épouse, c'est celle qui est ou a été mariée. C'est la femelle de l'espèce humaine. Elle est la compagne de l'homme. **La femme au foyer** : c'est celle qui travaille aux champs (paysanne), en usine (ouvrière), dans les magasins, les bureaux (employée dactylo, secrétaire, vendeuse, mannequin, ouvreuse, etc...).

Dans des expressions : domestique, c'est la femme de chambre, attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel.

Bonne, camériste, servante : c'est la femme chargée de la surveillance d'une maison, du linge, qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l'heure.

C'est cette couche qui se distingue de l'homme par certains critères qui s'appuient sur la rondeur et les prééminences au niveau de certaines parties du corps, ce qui constitue un objet important de séduction auquel la femme, en général, tient beaucoup pour mériter sa place dans la société.

C'est aussi celle qui répond aux critères dites de féminité et de beauté qui se repose sur la finesse, l'allure souple et légère de la « taille fine » ou « taille mannequin ».

Le problème de la sportive sera d'arriver à se déterminer par rapport à l'un ou à l'autre modèle, donc forcément celui qui la conduit à une conformité avec les exigences du sport.

Peut-être par conséquent, se passer des critères définis par les normes sociales afin de satisfaire aux demandes liées à la haute compétition.

¹ - ROBERT. Dictionnaire de la langue française, Paris. Avril 1987

Il faut reconnaître l'ampleur de ces critères sociaux, leur influence sur les attitudes et les comportements de la femme.

1.7.- LA STATUT ET LE ROLE DE LA FEMME EN GUINEE

1.7.1- Dans la société traditionnelle.

La société traditionnelle Guinéenne s'organisait autour de la famille, du clan et de la tribu.

La cellule de base (famille) était composée du père, de la mère des enfants ainsi que plusieurs familles nucléaires c'est-à-dire plusieurs mariés vivant ensemble avec leurs femmes et leurs enfants. L'éducation avait pour but l'orientation et l'intégration de l'individu dans le groupe. le conseil du village était constitué de vieux notables qui tranchaient les litiges et réglaient les conflits entre les membres de la société. Cette organisation se faisait à différents niveaux.

- Au niveau de la production des biens de consommation familiale, le champ est collectif et les travaux sont repartis selon l'âge et le sexe. La position de la femme se situait à travers quelques caractéristiques sociales qui sont :

Les sociétés matrilineaires : ici la société était divisée en familles ou matriclans, et la structure sociale fondée sur le sang. Le clan s'intégrait dans un grand ensemble appelé tribu. La suprématie de la femme en tant que reproductrice, garante de la survie du groupe dont elle assure la permanence était assurée par l'organisation en place.

Les sociétés patrilinéaires : ici c'est l'autorité du père qui était dominante. Les frères et les fils pouvaient le succéder dans cette fonction mais pas les soeurs ou les filles et encore moins la femme.

L'organisation sociale de ces deux types de société nous montre en fait que quelque soient les systèmes de parenté matrilineaires où la femme dépend de l'autorité du frère, ou patrilinéaire où la femme dépend de l'autorité du père, son statut repose sur des éléments inter-dépendants les uns par rapport aux autres. Sa constitution biologique fait d'elle reproductrice d'enfants. L'aspect économique fait d'elle une génératrice de revenu au même titre que l'homme.

Place et rôle de la femme dans la société traditionnelle Guinéenne.

Dans cette Société, la femme a joué un rôle prépondérant dans les activités économiques. Elle faisait la culture du riz, des tubercules et élevait le

bétail (chèvres - moutons etc. Aussi elle a joué un rôle important dans la cour royale. Elle participait aux prises de décisions en donnant des conseils au Roi.

La femme prenait une part de responsabilité dans la vie de la communauté (les mariages, les cérémonies religieuses). Aussi, elle était au centre de l'éducation des filles (connaissance du respect des anciens, du droit d'aînesse, de futures mères de famille)

1.7.2.- Place et rôle de la femme pendant le période Coloniale.

Avec la colonisation, la Société traditionnelle Guinéenne a connu de profonds changements sur le triple plan économique et socio-culturelle. Au plan Economique elle subissait le poids d'une double exploitation (faire face à ses obligations de femme et aux exigences coloniales).

Elle ne pouvait plus assurer correctement ses activités habituelles mais désormais elle devait aider son mari dans les plantations (de bananes et d'ananas).

Au Plan Politique, elle n'était pas présente pendant les prises de décisions, ces dernières lui étaient imposées.

Au Plan Social, la femme connaîtra un certain privilège (les petits emplois) malgré une inégalité de salaire.

C'est dans cette situation de vie sociale que la lutte de libération nationale a conduit le pays à l'indépendance, et vint la liberté sous la conduite du **P.D.G.**¹ qui accordera tous les droits à la femme. "Tous les Citoyens et Citoyennes de la Guinée, sans distinction de race, ni de sexe ou de religion ont le même droit au travail et au repos, à l'assistance sociale et à l'instruction" (selon l'article 39 de la première constitution Guinéenne) .

1.7.3.- La politique d'émancipation de la femme en Guinée.

Au lendemain de l'indépendance, le **P.D.G.** s'est engagé dans la voie de l'émancipation féminine. Le premier congrès des femmes du **P.D.G.** tenu le 28 Janvier 1968 avait à son actif quelques décisions importantes.

- La création d'un Comité national des femmes composé de TREIZE (13) membres élus,

- L'interdiction du mariage forcé,

¹ - P.D.G Parti démocratique de Guinée créé le 14 Mai 1947 ; Parti Unique de 1947 à 1984.

- L'octroi de 10% de la Fonction Publique aux femmes,
- L'âge minimum de mariage est fixé à 17 ans pour la jeune fille,
- Le respect de la règle à "travail égal, salaire égal",
- Egalité de droits et devoirs entre l'homme et la femme,
- Le droit à l'instruction et à la formation professionnelle à tous les niveaux,
- Le droit de participer à part entière dans la vie économique, politique et socio - culturelle;
- La liberté d'acquérir et de gérer les biens.

Ainsi, les postes de responsabilité politiques et administratifs lui étaient ouverts : Député; Ministre, Gouverneur, Directrices d'établissements.

En Août 1968, le Gouvernement pose comme impératif, le respect lors des recrutements scolaires; de la Norme de 50 % des effectifs constitués par les filles.

Pour celles non scolarisées, l'Etat a créé en 1972 les Centres de promotion féminine pour l'apprentissage à la couture, la broderie, la teinture etc., elles y recevraient aussi des cours d'Alphabétisation.

Au Plan Culturel, les activités artistiques et culturelles connaissent la participation féminine, nous pouvons citer en exemple : "l'Orchestre féminin de la Gendarmerie"¹

C'est dans ce contexte que la femme Guinéenne a évolué jusqu'à l'avènement de la Deuxième République² Le nouveau Gouvernement a dissout toutes les Organisations de masses dont celle des femmes fortement politisée. Les orientations politiques et économiques définies, la stratégie de participation communautaire comme moyen de prise en charge par les populations de leur propre développement, la Politique de décentralisation et les libertés fondamentales concédées ont permis aux femmes de mieux s'impliquer dans les activités de développement. Des associations, des groupements et des O.N.G ³ des femmes ont vu le jour dans plusieurs domaines d'activités.

¹ - Actuellement les Amazones de Guinée".

² - L'avènement de la Deuxième Rép le 3 Avril 1984

³ - **O.N.G** : Organisation Non Gouvernementale

Toujours dans le souci de motiver les femmes à s'impliquer dans la construction du Pays, le Gouvernement créera une Direction Nationale des Organisations féminines (Article 2 du Décret N°23/S.G.G/P.R.G du 17 Janvier 1988).

En 1992, on assiste à la création du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, à la Promotion Féminine et à l'enfance. Cela a comblé le vide qui a suivi la suppression des Organisations Politiques de la Première République.

En Matière de Droit :

- Le Code Civil;

- La Loi fondamentale qui a raffermi l'égalité des sexes et l'intégrité physique des personnes;

- Le Code Foncier et domanial qui corrige certaines discriminations à l'endroit des femmes;

- L'existence d'une association de femmes Juristes qui contribue à la diffusion des droits de la femme et à l'éducation juridique;

- La ratification pour le Gouvernement de la 'Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

- Les opportunités de formation offertes aux femmes à travers des séminaires, ateliers et Stages.

En matière de Santé

Les programmes de santé maternelle et infantile, y compris la Planification Familiale (A.G.B.E.F)⁵.

Grâce à la mise en oeuvre de certaines recommandations de (l'année Internationale de la femme, de la décennie des Nations Unies pour la femme, des stratégies prospectives d'action de Nairobi), les femmes jouissent progressivement des mêmes droits que l'homme conformément à l'esprit des textes de lois édités et promulgués par le Gouvernement portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les garanties juridiques de l'égalité entre les deux sexes sont parfois plus apparentes que réelles. Les modifications des lois sur le Statut social de la femme entraînent de vives controverses. Ce sont, en effet, les valeurs les plus fondamentales de la Société qui se trouvent remises en cause; et ce n'est pas

⁵ - A.G.B.E.F : Association Guinéenne pour le Bien-être Familial

un hasard si les défenseurs de ces valeurs rejettent souvent avec violence les nouvelles lois qui représentent une menace pour l'ancien mode de vie.

Les lois instituant l'égalité de droits donnent le moyen de combattre la discrimination et font jouer le pouvoir contraignant de l'Etat pour l'idéal égalitaire. Il est toutefois important de ne pas trop attendre des réformes juridiques. Elles peuvent servir de base pour l'édification de l'égalité mais le passage de la théorie à la pratique reste difficile.

Si dans toutes les sociétés, les droits de la femme ont acquis droit de cité, force est de constater que leur protection, même proclamée reste à démontrer.

En effet, la résistance ou changement, les pesanteurs sociologiques liées aux traditions culturelles sont autant d'obstacles à une meilleure protection juridique des femmes.

La constitution et le Code Civil représentent incontestablement un acquis appréciable dans l'ascension de la femme à la dignité et à l'égalité sociale. Le Code Civil adopté par la loi 001/AN/83 du 16 Février 1983, détermine les conditions et les modalités du mariage et du divorce.

Il régleme aussi l'étendue de l'autorité de la femme sur les enfants, ses droits à la propriété et l'usage qu'elle peut en faire, les conditions dans lesquelles elle peut exercer une Profession Commerciale.

Le Code Foncier adopté en 1992 n'exclut pas les femmes du droit de propriété en ses Articles (1 et 19).

- **Article 1** : "l'Etat ainsi que les autres personnes publiques, les personnes physiques et les personnes morales privées peuvent être titulaires du droit de propriété sur le sol et les immeubles qu'il porte et l'exercer selon les règles du Code Civil et celle du Code Foncier";

- **Article 19** : "la femme mariée peut donner en bail les biens immeubles lui appartenant sans le consentement ni l'autorisation de son mari".

Cependant, le droit coutumier reste en vigueur et il n'envisage pas de droit d'héritage pour les femmes : le Lévirat impose la succession des biens au frère du mari défunt et cette pratique est encore très souvent une règle générale.

D'autres part, la femme n'est pas reconnue comme chef de famille et l'attribution de terre étant conditionnée à ce Statut, la femme est exclue du titre de Détentrice potentielle.

Elle peut jouir de ses perspectives d'héritage en cas de veuvage, le soutien auquel elle a droit en cas de divorce.

Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que le Code Civil confère aux Femmes les mêmes droits qu'aux Hommes à l'exception de certains points où le Législateur a été contraint de tenir compte du contexte Socio-Culturel (virilocalité du domicile conjugal, autorité maritale).

L'article 2 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ratifiée en 1981 dispose : "toutes mesures appropriées doivent être prises pour abolir les Lois, Coutumes, Règlements et Pratiques en Vigueur qui constituent une discrimination à l'égard des Femmes, et pour assurer la protection Juridique adéquate des Hommes et des Femmes".

En fait, si la scolarisation des filles bute sur des obstacles, le maintien à l'Ecole de celles qui y sont est une autre dimension de la crise. Le développement de l'Education connaît des disparités entre les Régions, les Zones Urbaines et Rurales et entre les sexes. S'il est vrai que malgré des efforts certains, le taux de scolarisation est de manière générale faible (36,70 %), celui de la Jeune Fille (31,71 %) est encore plus préoccupant.

Les faibles taux de scolarisation des filles et les déperditions Scolaires Féminines tiennent à la fois à des facteurs endogènes et exogènes.

Le manque de ressources, le besoin de main d'oeuvre agricole et familiale sont les principales raisons évoquées à l'encontre de la Scolarisation des filles. Même si l'offre d'infrastructures augmente, l'inscription des filles n'évolue pas de manière conséquente.

L'Education formelle est perçue comme inutile pour le Filles pour diverses raisons. Les lacunes du programme éducatif (considéré trop moderne) et le coût des uniformes et fournitures figurent parmi les raisons des choix préférentiels portés vers les Garçons. La mixité des écoles peut être citée comme biais pour l'Education morale des filles.

Malgré les quelques résultats obtenus ici et là dans le domaine de l'Alphabétisation des Femmes aussi bien en milieu Urbain que Rural, le taux d'Analphabétisme Féminin est encore important. Nous citerons ici quelques causes de cette situation :

- la grande charge de travail qui occupe les femmes toutes la journée et souvent tard dans la nuit.
- les préjugés et coutumes qui confinent la femme au foyer la limitant à s'occuper de son mari et de ses enfants.

- la traditionnelle division sociale du travail qui relègue la femme exclusivement aux travaux domestiques et aussi champêtres.

- la résistance de certains maris à la formation de leurs épouses, estimant qu'une femme lettrée est moins soumise au foyer, partant de là à une restriction de sa liberté.

Les femmes et le Pouvoir

Le problème de la participation de la Femme à la Gestion des Affaires Publiques a préoccupé les autorités Gouvernementales dès l'Indépendance.

Cette préoccupation faisait suite au rôle déterminant joué par les Femmes dans le processus de lutte de Libération Nationale.

Elle obéissait aussi à l'option révolutionnaire prise par le Gouvernement d'alors et qui a clairement affirmé le principe de l'égalité des sexes dans tous les domaines.

Cependant, si sur le plan du principe et du discours Officiel, la Femme ne subit aucune discrimination quant à l'accès aux responsabilités et aux sphères de prise de décision, la réalité elle, montre que très peu de femmes seulement jouissent effectivement de ce droit.

Les principales raisons de cet état de fait, résident dans la conjonction des facteurs suivants :

- la survivance des traditions excluant les Femmes de la Gestion des Affaires Publiques et du cercle de prise de décision ;

- l'analphabétisme de la grande majorité des Femmes ;

- la faible perception par les Femmes elles mêmes, du rôle qu'elles doivent jouer pour changer ce statu quo ;

- la volonté politique insuffisante des hommes de partager leurs prérogatives avec les femmes.

En outre, il est de plus en plus compris que la véritable question de l'exercice du pouvoir par les Femmes, réside dans les possibilités qui leur sont offertes d'exercer le pouvoir au niveau de la famille (pouvoir domestique), le pouvoir dans la création de sources de revenus et de la gestion des avoirs (Pouvoir Economique) le Pouvoir dans le processus décisionnel et dans l'exercice de responsabilités (Pouvoir politique).

Les femmes face aux politiques économiques

Les effets des programmes d'ajustement structurel combinés à la crise de la dette ont aggravé au cours des années 1980, la situation de la femme Guinéenne. En effet, sur le plan économique, les revenus des ménages et particulièrement ceux des femmes, ont connu une baisse considérable qui a accentué leurs difficultés, notamment celles liées aux charges domestiques.

Les rôles des femmes en zones rurales

Les Femmes jouent un rôle prépondérant dans l'agriculture, dans les Secteurs informels et le micro - commerce. Elles assurent la vie quotidienne de la famille. Leurs activités concernent également la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Outre l'agriculture, les Femmes s'investissent aussi dans l'artisanat (Teinture, Poterie, Saponification, l'Extraction d'Huile Végétale, la Couture etc.).

Les Femmes en milieu rural, sont très actives dans le Secteur Primaire où elles assurent près de 80% de la production de subsistance. Cette contribution au développement économique et social, est cependant très peu comptabilisée.

Les obstacles qui entravent l'évolution des femmes dans les secteurs Clés de l'économie sont entre autres :

- L'inadaptation des technologies ;
- Les surcharges de travail ;
- Le manque de débouchés pour leur production ;
- Les difficultés d'accès au crédit et aux intrants etc.

En ce qui concerne l'emploi salarié, les femmes ne représentent que 42% de la Population active et elles sont surtout regroupées au sein de la catégorie des cadres moyens et des agents d'exécution (Sage-femmes, Infirmières, Institutrices etc.).

1.7.4.- Accès des femmes aux responsabilités

Dans le processus démocratique, la Guinéenne a toujours joué un rôle prépondérant dans le combat pour son émancipation. Elle a activement participé à la lutte de Libération Nationale du Pays et de plusieurs Pays

Africains comme l'Algérie, la Guinée Bissau et le Cap - Vert, l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe etc.

Elles ont assumé des responsabilités Politiques et Administratives (Membre du B.P.N, du C.C, représentant permanent à l'O.N.U etc.).

Avec l'instauration du multipartisme, 45 Partis Politiques ont été agréés dont 1 seul est dirigé par une Femme. Toutes ces formations Politiques ont leurs bureaux Féminins.

Aussi, il y a une Commission Nationale des Femmes Travailleuses (CONFTRAG)¹ mis en place par la confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (C.N.T.G).

Malgré ces quelques efforts, de nombreux préjugés sociaux continuent à limiter leur participation (voir tableau des indicateurs permettant d'apprécier la présence des femmes dans les postes de décision).

Tableau n° 3 montre la représentativité des femmes dans les instances de décision du pays jusqu'en 1995.

INSTITUTIONS	REPRESENTATIVITE FEMININE
Gouvernement	4/24
Secrétaires Généraux Ministère	4/24
Chefs de Cabinet	7/24
Conseillers Ministère	2/24
Chargés de Mission	1/24
Directions Nationales	6/120
Ambassadeurs	1/24
Conseillers d'Ambassade	1/24
Gouverneurs de région	0/8
Préfets	0/38
Maires de commune	1/38
Secrétaires Généraux de préfecture	1/66
Secrétaires Généraux de commune	0/38
Sous-Préfets	0/303
Président de C.R.D	0/303
Leader de parti politique	1/45
Président Cour Suprême	3/14
Président Cour d'Appel	0/2
Procureur de la République	1/6
Président Tribunaux d'exception	5/8
Recteur d'Université	0/4

Source : Rapport du Ministère de la Promotion Féminine et de l'enfance. Avril 1995. Conakry

¹ - CONFTRAG : Confédération Nationale des Femmes Travailleuses de Guinée

Dans le domaine de l'encadrement des Femmes, le mécanisme national est le Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance qui est représenté aux échelons Régional, Préfectoral et Communal par des structures déconcentrées.

En matière d'intégration régionale, la Femme Guinéenne joue un rôle actif dans le fonctionnement des organisations telles que :

- l'Organisation Panafricaine des Femmes (O.P.F),
- l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (A.F.A.G) et le Comité International des Femmes Africaines pour le développement (C.I.F.A.D), de l'organisation de l'Union Syndicals Africaine, (O.U.S.A)
- l'Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (O.T.A.O) dont la Guinée assure la Présidence (au moment de notre recherche).

En résumé, l'accès des femmes au processus de prise de décision et à la conduite des affaires de l'Etat, ne doit plus être perçu comme une simple revendication intempestive, mais plutôt comme un objectif de développement. Vu sous cet angle, l'accès des Femmes à la formation et à l'emploi reste incontournable, réalité favorisant leur pleine participation au processus de développement.

Toute solution adéquate aux problèmes de l'accès des Femmes au pouvoir devra s'appuyer sur la nécessaire amélioration de leur niveau de formation, de leurs revenus et l'élévation de leur niveau de vie.

Les femmes dans le processus de paix

Pour les Femmes Guinéennes la paix ne se pose pas en terme de reconquête mais en terme de sauvegarde. Riches d'une tradition séculaire de solidarité, elles ont pu présenter la paix et l'Unité Nationale par delà les différences Ethniques, Politiques et Culturelles.

En exemple, on peut citer la célèbre grève de 72 jours, pendant laquelle elles ont fait preuve de cet engagement à travers le soutien moral, matériel et financier apporté au Syndicat des cheminots en grève pour l'amélioration des conditions de travail.



Aussi, il faut noter que des efforts ont été déployés pour faire participer les Femmes à différents secteurs de l'Armée et de la Sécurité : (la Police, l'Armée de Terre, Mer, Air, la Gendarmerie etc...).

Après la présentation du pays et le statut de la femme, de la période coloniale à nos jours, nous allons à présent aborder le deuxième chapitre qui consistera à étaler l'hypothèse de travail, la problématique et chercher à vérifier ces thèses à travers les enquêtes, les entretiens et les interview auprès des sujets ciblés à cet effet.

Deuxième PARTIE

ENQUETES ET RESULTATS

2.1.- Justification du choix du thème

Au terme de notre formation en Inspectorat de Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire, nous avons choisi comme thème principal de recherche :

<< La femme et le sport en République de Guinée >>.

Nous estimons qu'un tel programme de recherche passe nécessairement par une approche opérationnelle impliquant les sportives elles-mêmes, les encadreurs et les institutions (formelles ou informelles) qui les encadrent, les financent et les orientent.

Aussi, l'un des objectifs principaux de notre choix est de connaître la femme Guinéenne d'une manière générale, son statut social (rôle, place et droits).

L'atteinte de cet objectif nous aidera à formuler des suggestions et des recommandations en vue d'enrayer les considérations archaïques telles que << sexe faible >> qui n'ont que trop duré.

Aussi, la justification du choix de notre thème s'explique par l'actualité et l'intérêt qu'il présente (décennie des femmes, faire la promotion du sport féminin).

En effet, ce choix constitue pour nous une contribution à l'amélioration du capital humain des femmes, leur promotion et leur émancipation socio-culturelle.

Enfin, nous avons choisi ce sujet pour qu'ensemble (administrateurs et administrés) nous puissions trouver des solutions d'orientation à court ou moyen terme avec bien sûr des mesures d'accompagnement pour réaliser l'idéal égalitaire entre les sexes dans la pratique sportive.

Ce souhait que nous nourrissons depuis longtemps s'installe désormais en nous comme une soif qui, nous espérons semble être celui de plusieurs autres femmes avec lesquelles nous partageons les mêmes vœux de bonheur.

2.2.- Problématique

La République de Guinée fait partie des pays africains à avoir inscrit la question de la promotion de la femme dans les préoccupations politique, économique et sociale dès son accession à la souveraineté nationale. Beaucoup d'efforts ont été fournis dans ce domaine.

Dans le cadre de notre travail nous nous appuyerons sur les efforts socio-culturels, à savoir le sport et les ressources humaines chargées de le gérer.

En effet, il est vrai que plusieurs politiques ont été mises en place pour la promotion du sport aussi bien sous la Première que sous la Deuxième République. Mais il reste à savoir si la particularité féminine a été prise en charge en instituant des structures d'accompagnement et des mesures motivationnelles.

Nos enquêtes et nos entretiens nous édifieront ultérieurement sur cette question.

Notre problématique est ici de parler de la participation féminine au plan sportif et d'expliquer le faible niveau de représentativité de cette couche par rapport aux hommes.

Aussi, la recherche des causes de cette faiblesse sera un de nos axes de travail.

Constituant un grand défi, nous pensons que cette situation doit désormais être gérée à partir de nouvelles initiatives afin de projeter de meilleures solutions d'avenir.

est-ce un manque d'organisation ou de temps ?

y a-t-il des mentalités qui demeurent réticentes derrière des conceptions archaïques à caractère biologique (crainte pour la fonction de gestation) ?

est-ce un manque d'encadrement ou un faible taux d'infrastructures sportives ?

est-ce que ce sont les valeurs et rôles sociaux qui leur étaient attribués en tant que femmes depuis les temps reculés de l'histoire et qui tendent à se maintenir ?

Autant de questions qui suscitent des réponses, et que nous allons aborder dans cette deuxième partie de notre travail.

Dans le souci d'obtenir des données fiables, nous avons jugé nécessaire de nous approcher des spécialistes en la matière pour nous aider à vérifier notre hypothèse.

Ce sont entre autre les (dirigeants des institutions sportives et entraîneurs d'équipes ou de clubs).

Nous allons mener des enquêtes et des entretiens auprès de ces responsables sus-cités pour connaître la situation du sport féminin et les insuffisances qui méritent d'être vite corrigées.

Telle sera notre démarche dans cette deuxième partie.

Quant à la première partie, elle comportera :

- une introduction, une présentation du pays dans ses considérations socio-historiques et politico-administratives,
- le statut et le rôle de la femme guinéenne depuis la période coloniale jusqu'à nos jours,
- et enfin, la troisième partie sera un exposé général de l'état du sport puis les suggestions et une conclusion mettront fin à cette monographie.

Tels sont les objectifs majeurs de cette monographie qui une fois atteints, nous en sommes persuadés feront tomber les derniers remparts qui gênent le sport féminin.

2.3.- Hypothèses

A voir les réalités de près, nous constatons :

- qu'en dépit de la tendance au monopole masculin en sport, le sport féminin s'est quant même constitué et intègre aujourd'hui plusieurs disciplines et les femmes les pratiquent avec beaucoup de détermination,
- qu'il y a un changement total dans les coutumes et les moeurs que la société leur imposait (la division sociale du travail fondée sur le sexe, aussi que le corps de la femme devait être dissimulé aux regards des hommes,
- qu'il y a insuffisance d'infrastructures adéquates.
- que les femmes sont désormais convaincues que le sport n'a pas d'effet négatif sur les organes reproductifs puisqu'elles font et continuent de faire les enfants.

L'histoire retiendra les malheureux propos de Pierre de Coubertin fondateur des Jeux Olympiques, qui soulignait en 1912 : << *Les Jeux Olympiques doivent être réservés aux hommes* >>.

Toujours en 1913, sa position négative en ces termes : << *défense aux femmes de participer aux concours où les hommes prennent part* >>.

Pour lui, les femmes n'avaient qu'un devoir : << aux Jeux Olympiques, leur rôle devrait être avant tout, comme les concours Antiques de couronner les vainqueurs >>. ¹

Pour plus de témoignage, PFEIFER (W.A.), de Klaus (E.J) et H. Noack² ont montré que le sport de la base jusqu'aux hautes compétitions n'a pas de conséquences désastreuses sur les fonctions de gestations.

Nous pensons que ces hypothèses trouveront leur justification dans les réponses qui seront données par les sujets enquêtés.

2.4.- Difficultés Rencontrées

Il faut du coup reconnaître que tout au long de notre travail, la distribution et la collecte des questionnaires n'ont pas été chose faciles dans la mesure où cette période a coïncidé avec celle des grandes pluies à Conakry.

Capitale de la République située en bordure de l'Océan Atlantique, Conakry recèle une pluviométrie importante.

Donc, il nous était quelque fois difficile de joindre certains sujets enquêtés.

Ensuite, avec l'ouverture des classes, il faut souligner que certains responsables d'écoles étaient préoccupés de l'acheminement des dossiers scolaires (dossiers de transfert des élèves, par l'affectation des maîtres, etc ...).

A cela s'ajoute le traditionnel " Coup de balai " auquel les élèves sont attelés en début d'année scolaire.

Voilà quelques conditions désavantageuses qui ont rendu le travail un peu fastidieux.

2.5.- Méthodologie

Faute de données fiables, nous avons procédé à des enquêtes sur le terrain selon l'ordre qui suit :

- les sportives qui constituent notre cible principale puisque nous parlons de la femme et du sport,
- les maîtres d'E.P.S parce qu'ils ont appris le métier d'éducation physique et à leur tour, ils forment les générations montantes.
- les élèves des écoles secondaires,

¹ - CHATEAU (Jean) : L'homme sain, Janvier 1964, p .45.

² - Diem (Liselott.) << Le sport Olympique féminin . Evaluation des témoignages >>. En l'homme sain, 16 année, n° 1, Janvier 1965. P. 42 - 50.

- les surveillantes d'école à cause de leurs expériences, de leur statut de femmes, de mères et d'éducatrices,
- les supporters pour leur engagement inconditionnel vis-à-vis du sport et des sportifs.

Les questionnaires distribués à ces personnes ont pour but de connaître :

- leur avis personnel sur le sport féminin,
- les problèmes qui retardent le développement du sport féminin en Guinée.

Nous basant sur les réalités du pays, nous avons procédé à l'entretien semi-directif avec :

les cadres du département de la jeunesse, les Présidents des Fédérations Nationales, les D.T.N³, les entraîneurs, et l'interview avec l'inspecteur général de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique pour la ville de Conakry.

Nous pensons que ces personnes sus-citées pourraient nous donner des renseignements sur l'état actuel du sport féminin, tant sur le terrain que dans les textes réglementaires.

2.6.- Techniques d'enquête

L'enquête par questionnaire a été menée dans les cinq (5) communes de la ville de Conakry.

Cinq (5) questionnaires ont été distribués comme suit :

- questionnaire à l'endroit des sportives,
- questionnaire à l'endroit des élèves,
- questionnaire à l'endroit des maîtres d'E.P.S,
- questionnaire à l'endroit des surveillantes,
- questionnaire à l'endroit des supporters.

Les entretiens se sont déroulés dans les locaux du Ministre et à l'inspection de Conakry.

³ - D.T.N : Directeurs Techniques Nationaux

2.6.1.- Délimitation des échantillons

Nous nous sommes limités à ces couches pour deux raisons fondamentales :

- la première couche (maîtres d'E.P.S), surveillantes et supporters) parce qu'elle est constituée de personnes matures et ayant des expériences dans la pratique sportive donc capables de nous fournir des informations objectives et justes .

- la deuxième couche (sportives, élèves) constituées de personnes qui sont soit notées pendant les examens conduisant aux diplômes, soit aspirant à de grandes performances donc devenir des vedettes Internationales.

Et quant à l'interview, il s'est déroulé à l'inspection de la ville.

Aussi, le problème de moyens financiers et du temps relativement court par rapport à l'ampleur du travail nous obligeaient à nous limiter à ces couches citées plus haut.

*** Pour les sportives**

Nous nous sommes rendues au " stade du 28 Septembre " où les jeunes filles et jeunes dames s'entraînent chaque soir à partir de 16 H .

*** Pour les élèves du secondaire**

Nous avons distribué les questionnaires dans les collèges de la ville de Conakry.

*** Pour les maîtres d'E.P.S**

Les questionnaires ont été distribués aux maîtres d'E.P.S relevant des D.C.E⁴ sans distinction de sexe.

*** Pour les surveillantes d'école**

Ici, les questionnaires n'ont été donnés qu'aux dames car nous pensons qu'elles sont :

- soit des anciennes sportives,
 - soit des (mères, tantes ou soeurs des sportives),
- soit même des grand-mères, pourquoi pas ?
- ou tout simplement des éducatrices.

⁴ - D.C.E : Direction Communale de l'Education

2.6.2.- Taille des échantillons et Résultats

Auprès des sportives

Sur un total de 84 questionnaires en raison de 42 pour celles qui sont mariés et 42 pour celles qui ne sont pas mariées. 56 réponses ont été récupérés

soit 27 pour les jeunes dames et 29 pour les jeunes filles,

soit un taux de participation de 69,04 % pour les filles 64,28 % pour les dames.

Dans les écoles

Au total 450 questionnaires ont été distribués . Le même modèle et nombre de questionnaire a été adressé aux garçons et aux filles.

225 pour les filles

225 pour les garçons

175 réponses sont rentrées.

Filles = 107 et les garçons 68.

Soit un taux de participation de 47,55 % pour les filles et 30,22 % pour les garçons.

Auprès des enseignants d'E.P.S

36 questionnaires ont été distribués aux enseignant sans distinction de sexe.

30 réponses sont rentrées.

Soit un taux de participation de 86,13 %.

Auprès des surveillantes d'école

sur 16 questionnaires distribués, 16 réponses sont rentrées.

Soit un taux de participation de 100 %.

Auprès des supporters

60 questionnaires ont été distribués, 32 réponses sont rentrées.

Soit un taux de participation de 53,33 %.

Entretien et interview

Neuf (9) entretiens ont été faits.

Une (1) interview.

2.6.3.- Dépouillement et analyse des données

- **Enquête auprès des sportives** (voir questionnaire en annexe)

Nous rappelons que sur 84 questionnaires, 56 réponses ont été récupérées soit 27 pour les dames et 29 pour les filles. Soit un taux de participation de 64,28 % pour les dames et 69,04 % pour les filles. (cf . modèle n° 8).

A la question n° 1

Est-ce que c'est par l'intermédiaire de vos parents que vous êtes venue au sport ?

Réponses : (cf. tableau n° 1 à l'annexe)

cette question nous a permis de savoir qu'il y a un changement de mentalité des parents vis-à-vis de la pratique sportive par les filles, puisque la majeure partie de nos enquêtées sont venues au sport par la volonté de leurs parents. Elles ont été inscrites par leurs parents.

Question n° 2 : Pour les filles seulement.

Quand vous serez mariées et que les moyens matériels seront à votre disposition, continuerez-vous à pratiquer les A.P.S ?

Réponses : (cf tableau n° 1 à l'annexe)

Selon les résultats à cette question, nous retenons que la continuation de la pratique sportive par les filles après leur mariage est liée au soutien matériel que les autorités, les parents et les maris voudront bien mettre à leur disposition.

Question n° 3 : Pour les dames seulement

Maintenant que vous êtes au foyer, est-ce que vous continuez toujours à pratiquer le sport sans aucun problème ?

Réponses : (cf ;tableau n° 1 à l'annexe)

Ces réponses prouvent que la pratique des A.P.S n'a pas d'impact sur la vie conjugale de ces dames, et les réalités du foyer n'ont pas d'effet sur leur sport.

Question n° 4

Est-ce que la pratique sportive peut empêcher une femme de faire des enfants ?

Réponses : (cf. tableau n° 1 à l'annexe)

Le grand taux négatif des dames à cette question, prouve effectivement que le sport n'a aucun effet sur la maternité. Quant aux filles, le taux d'abstention est élevé, nous estimons que cela est tout à fait normal parce qu'elles sont inexpérimentées dans ce domaine.

Cependant, quelques unes se sont montrées convaincues que le sport n'a pas d'inconvénient sur les fonctions reproductives de la femme. Malgré qu'elles sont jeunes, elles ont les mêmes opinions que les dames.

Enquête auprès des élèves du secondaire : (voir questionnaire en annexe)

Il est a rappeler que 450 questionnaires ont été distribués. Le même nombre et le même modèle de questionnaire a été adressé aux garçons et aux filles.

175 réponses sont rentrées

Soit 107 pour les filles et 68 pour les garçon.

Soit un taux de participation de 47,55 % pour les filles et 30,22 % pour les garçons.

Ce faible taux de participation des garçons est dû au fait qu'ils n'accordent pas beaucoup d'importance aux enquêtes. Nous étions obligées de revenir plusieurs fois pour récupérer les réponses. Certains nous disaient même qu'ils ont oublié à la maison. (voir modèle des questionnaires n° 2 à l'annexe)

Question n° 1 :

Avez-vous fait des exercices physiques et sportifs dans vos différentes écoles primaires ?

Réponses : (cf tableau n°2 à l'annexe)

Les chiffres pris à l'absolu chez les filles sont élevés, mais cela nous importe peu, puisqu'ils sont dus au nombre élevé de répondantes.

Ici, ce qui nous a préoccupé c'est le taux de pourcentage obtenu auprès de chaque groupe.

Sous cet angle, il est clair que depuis l'école primaire le nombre des filles ayant pratiqué le sport est inférieur à celui des garçons . Les raisons d'une telle situation semblent se situer à deux niveaux :

*** Institutionnelle et sociale**

Institutionnelle à cause du faible niveau de scolarisation auquel les filles ont toujours été victimes.

Sociales du fait que les filles sont soumises à de multiples travaux domestiques quelques fois jusque tard dans la nuit. Ces occupations ménagères ont des impact négatifs sur l'effort physique qu'elles doivent fournir le lendemain à l'école .

A ce stade, il est important d'interpeller la conscience d'une part des maîtres pour plus de compréhension sur la situation des filles lors des exercices physiques ; d'autres part, des mères (éducatrices) pour ce qui est du traitement équitable des filles et des garçons face aux travaux domestiques.

Question n° 2 :

Y a-t-il un club sportif dans votre établissement ?

Réponses : (cf. tableau n° 2 à l'annexe)

Les réponses données à cette question sont si proches qu'on peut du coup dire qu'il existe effectivement des clubs dans les écoles. Mais combien d'écoles en disposent ?

Le pourcentage de non à cette question est le double de oui. Ce qui signifierait que c'est seulement la moitié des écoles qui disposent d'un club sportif.

Question n°3

Faites-vous partie de ce club ?

Réponses : (cf. tableau n° 2 à l'annexe)

Nous remarquons que le problème financier est à la base du fonctionnement réel de ces clubs. Pourquoi ?

A voir le nombre d'adhérents pour les deux sexes, les chiffres sont très proches.

Mais voyons un peu le côté de ceux qui n'adhèrent pas, le chiffre pour les filles fait le triple de celui des garçons. Cet état de fait serait probablement dû au paiement des cotisations. Les responsables des écoles doivent étudier sérieusement les montants, car ils ne sont pas à la " taille " des enfants.

Beaucoup aimeraient intégrer les clubs mais par manque de moyens, ils s'abstiennent. Ce qui n'est pas de nature à promouvoir le développement du sport.

Question n° 4

Comment trouvez-vous les A.P.S ?

a.- Comme une activité de simple détente ?

Réponses : (cf. tableau n° 2 à l'annexe)

b.- Comme une activité vous permettant d'avoir de bonnes notes ?

Réponses : (cf. tableau n° 2 à l'annexe)

Voilà un autre problème, puisque l'écrasante majorité des enfants soutiennent qu'ils font les activités physiques à cause des notes, donc mettent les buts de cette disciplines au dernier plan.

Quant aux professeurs, il est vrai qu'ils doivent noter les élèves, mais pour la déontologie du métier, ils ne doivent pas donner la priorité aux notes par rapport à l'objectif essentiel de la discipline. C'est-à-dire la formation physique et mentale des enfants.

Pour corriger de telles attitudes, chez les enfants, il serait souhaitable que les maîtres organisent quelques minutes de causeries avant chaque séance sur les avantages sanitaires, et psychiques du sport.

Enquête auprès des enseignants d'E.P.S (voir questionnaire en annexe)

Nous rappelons ici que 36 questionnaires ont été distribués aux enseignants. 30 réponses sont rentrées. Soit un taux de participation de 86,13 %.

Question n° 1 :

Existe-t-il une ou des équipes féminines dans votre établissement ?

Réponses : (cf. tableau n° 3 à l'annexe)

Ces résultats montrent que très peu d'écoles à Conakry ont une équipe purement composée de filles. Donc ce sont des équipes mixtes qui évoluent dans la plupart des écoles. Il nous paraît que cette situation découle du fait que depuis le " sommet de la pyramide ", il n'y a pas de loi prenant en compte des spécificités du sport féminin.

Pourtant, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique, en collaboration avec celui de l'Education Nationale peuvent mettre des mesures pragmatiques pour la multiplication des équipes féminines dans les écoles.

Ils peuvent faire des dépôts même annuels de certaines sommes modiques dans les caisses des écoles pouvant alléger la charge des cotisations aux filles. Nous pensons qu'une telle démarche pourrait à coup sûr augmenter voire même multiplier dans un bref délai les clubs féminins dans les établissements.

Question n° 2 :

Après l'école, est-ce que vous avez d'autres équipes à entraîner ?

Réponses : (cf. tableau n° 3 à l'annexe)

Ces réponses nous poussent à dire que plus de la moitié des enseignants entraînent des équipes extra-scolaires, qu'un grand nombre d'eux s'investissent aussi bien dans le formel que dans l'informel. Un tel dévouement est salutaire pour le développement du sport dans le pays.

Question n° 3 :

En votre qualité d'enseignant d'E.P.S., pensez-vous que la faible représentation des filles dans le sport est due aux travaux domestiques ?

Réponses : (cf. tableau n°3 à l'annexe)

Nous estimons que ce grand taux d'abstention montre la non ingérence des hommes dans les rapports entre les mères et les filles.

En Afrique, on suppose que l'Education des filles revient automatiquement aux femmes. Donc les hommes ne s'y connaissent pas.

Nous supposons que c'est la raison pour laquelle beaucoup d'enseignement se sont abstenus face à cette question.

Cependant, quelques uns pensent que c'est l'une des raisons qui font que les filles sont moins présentes que les garçons dans le sport.

Question n° 4 :

Est-ce que c'est par manque de motivation que les filles sont moins présentes que les garçons dans la pratique des A.P.S ?

Réponses : (cf. tableau n° 3 à l'annexe)

A cette question, les enseignants confirment que le manque de motivation est l'une des causes fondamentales du retard du sport féminin. Plus de 75 % des enquêtes soutiennent cette hypothèse. Dans la pratique quotidienne, nous remarquons que les médias diffusent beaucoup plus des rencontres masculines que celles des femmes. Les quelques championnats ou tournoi joué par les femmes sont diffusés de manière brève ou sinon même pas.

Dans ce cas, la formation en nombre suffisant de journalistes féminins pourrait améliorer la situation.

Enquêtes auprès des surveillantes d'écoles (voir questionnaire en annexe)

Nous rappelons que 16 questionnaires ont été distribués et 16 réponses sont rentrées.

Question n° 1 :

Votre école a-t-elle une ou des équipes féminines ?

Réponses (cf. tableau n° 4 à l'annexe)

Ces réponses données par les surveillantes sont proches de celles des enseignants d'E.P.S. C'est surtout quelques écoles privées qui occupent la plus grande partie de ces résultats positifs. Dans les écoles publiques le nombre des équipes purement féminines est insignifiant.

Question n° 2 :

En tant que femme, êtes-vous favorable à la pratique des A.P.S de vos filles ?

Réponses : (cf. tableau n° 4 à l'annexe)

A cette question, toutes les seize (16) femmes interrogées se disent favorables à la pratique des A.P.S pour leurs filles. Ce qui traduit un avenir radieux pour le sport féminin, puisque cette couche est composée de mère de famille, d'éducatrices appelées à gérer les filles.

Question n° 3 :

En votre qualité de surveillantes de cette école, apportez-vous des soutiens matériels à vos sportives ?

Réponses : (cf. Tableau n° 4 à l'annexe)

A partir, de ces réponses, nous nous sommes retrouvées en face de deux problèmes :

Dans le premier cas, les surveillantes des écoles privées se plaignent du retard de paiement des cotisations. Toute chose qui ne les permet pas de faire face à l'achat des équipements sportifs à la satisfaction des besoins des sportives.

Dans le deuxième cas, les surveillantes des écoles publiques rejettent la balle dans le camp de la Direction de l'Education de la Ville (D.E.V).

Dans tous les cas, il reste clair que le sport scolaire n'est pas soutenu comme cela se devrait. Cette situation mérite d'être corrigée à partir des dispositions que les autorités Educatives et sportives voudront prendre. Nous essayerons d'en énumérer à la fin de cette monographie.

Question n° 4

En votre qualité d'ancienne athlète, est-ce que vous continuez toujours à pratiquer le sport ,

Réponses : (cf. tableau n° 4 à l'annexe)

A travers les réponses données par ces surveillantes (athlètes de premières génération) nous constatons que c'est seulement le quart qui continue à pratiquer le sport qui pourtant occupait une bonne place dans leur vie quotidienne d'antan.

Les raisons évoquées par les unes et les autres sont différentes.

Certaines se plaignent de l'âge accompagné de multiples maux aux reins, aux genoux ou de rhumatisme.

D'autres évoquent les prières journalières qu'elles doivent accomplir soit à la maison, à l'église ou à la mosquée. Elles nous ont avoué tout simplement que ces contraintes sont incompatibles avec celles des entraînements au stade.

Question n° 5 :

Est-ce que ces activités physiques et sportives vous ont empêchées de faire des enfants ?

Réponses : (cf. tableau n° 4 à l'annexe)

Voilà encore des résultats qui démontrent éloquemment que le sport n'a aucun impact sur la fécondité d'une femme.

Enquête auprès des supporters (voir questionnaire en annexe)

Nous rappelons que 60 questionnaires ont été distribués, sans distinction de sexe. 32 réponses ont été récupérées.

Soit un taux de participation de 53,33 %

Question n° 1

Selon vous, est-ce que le nombre de femmes entraîneurs est le même que celui des hommes ?

Réponses : (cf. tableau n° 5 à l'annexe)

Les réponses prouvent que les femmes entraîneurs sont insignifiantes devant le lot des hommes. Pour plus de précision voir tableau n° 1 (interview de l'Inspecteur des sports).

Une telle situation ne permet pas le développement du sport féminin puisqu'après tout, les femmes se comprennent mieux entre elles.

Question n° 2 :

Cette situation est-elle la conséquence du faible taux de scolarisation des filles ?

Réponses : (cf. tableau n° 5 à l'annexe)

L'écrasante majorité des enquêtes sont unanimes que les raisons de cette situation se trouvent en amont et en aval des structures socio-institutionnelles. A savoir :

En amont, le faible taux d'inscription des filles dans les écoles primaires, et ce, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation et les conférences qui se tiennent autour de ce sujet.

En aval, les quelques filles qui ont la chance d'aller à l'école sont parfois laissées pour compte au cas où les bourses arrivent pour les formations d'entraîneurs à l'extérieur. Les premiers choix tombent toujours sur les hommes.

Question n° 3 :

Avez-vous des filles qui pratiquent les A.P.S ?

Réponses : (cf. tableau n° 5 l'annexe)

Les réponses montrent que ceux qui ont des filles sportives sont peu par rapport à ceux qui n'en n'ont pas. Néanmoins, les résultats prouvent que plus de 30 % des parents ont bien voulu laisser les leurs dans le sport, ce qui est déjà un grand pas.

Question n° 4

Est-ce que vos filles qui pratiquent le sport se plaignent de leur forme (muscles et poitrine beaucoup développés) ?

Réponses : (cf. tableau n° 5 à l'annexe)

Ces réponses données par les parents prouvent que leurs filles n'ont aucune plainte en ce qui concerne leur forme.

On peut penser que la préoccupation de ces filles n'est nullement la morphologie mais plutôt l'atteinte des objectifs qu'elles se sont fixés tels (être championnes d'Afrique, vedettes internationales, etc ...).

2.7.- Entretiens et Interview

Les entretiens que nous avons eus à faire sont au nombre de neuf (9).

(cf. annexe n° 9). Les personnes sujets sont :

- 1) le Directeur National de l'Education Physique et des Sports
- 2) le Conseiller aux sports .

- 3) le Directeur National de la Jeunesse et des activités socio-Educatives
- 4) le Conseiller à la Jeunesse
- 5) le Chef de la section Maisons des Jeunes
- 6) Quatre (4) entraîneurs dont une (1) dame

Avec ces hauts cadres, nous avons procédé à un entretien semi directif. Nous avons au préalable apprêté pour la circonstance un guide d'entretien sur des feuilles et à partir duquel nous avons pu avoir leurs opinions et celles de leurs représentants techniques (entraîneurs).

A ces deux (2) catégories de personnes ressources, deux (2) types de questionnaires ont été préparés et adressés.(cf. annexe).

Le travail s'est déroulé dans un climat serein du donner et du recevoir.

2.7.1.- Résultat et Analyse

Auprès des cadres du département

Sur les neufs (9) entretiens, nous remarquons que les opinions se rejoignent dans l'ensemble. Les questions adressées aux cadres administratifs étaient axées sur :

- la politique nationale du sport,
- le niveau d'application des textes de cette politique,
- le constat sur la promotion du sport,
- les solutions à envisager

a)De la politique Nationale du sport

A l'unanimité les sujets interrogés reconnaissent l'existence d'une politique Nationale sportive dans laquelle le sport féminin trouve sa part. Mais qu'il n'existe pas une politique spécifique à la pratique du sport féminin.

b) Du niveau d'application des textes

A ce stade, les interlocuteurs nous ont certifié l'existence des textes conduisant au développement du sport guinéen en général, mais déplorent les quelques difficultés d'application compte tenu de certaines réalités propres au secteur. Pour cette question, la direction Nationale des sports

propose la mise en place et sans délai des structures adéquates et adaptées d'une part aux réalités du pays et d'autres parts aux conditions de vie des femmes. Ce qui leur permettra une parfaite intégration au processus de développement du sport.

c) Du constat de la promotion du sport féminin

Les cadres nous avouent que le sport féminin aujourd'hui enregistre de petites difficultés pour " se tailler une place au ciel ".

Cependant, ces difficultés nous disent-ils ne sont pas insurmontables. Elles sont d'ordre technique : le matériel technique et vestimentaire fait défaut.

Infrastructurel : avec l'accroissement de la population surtout des jeunes, et l'adhésion de plus en plus de celle-ci aux pratiques sportives, le besoin en installation se fait sentir à tous les niveaux. Ils nous confirment que le sport féminin a réellement besoin d'être soutenu pour un nouveau démarrage donc pour un lendemain meilleur.

d) Des solutions pour la promotion du sport féminin

Ici, des propositions nous ont été faites et nous essayerons de les inclure dans l'une des préoccupations majeures de cette monographie, c'est-à-dire la dernière partie du travail.

Auprès des entraîneurs.

Ici, les questions étaient axées sur :

- les difficultés
- le climat dans lequel ils évoluent (entraîneurs et entraînés)
- leurs opinions sur les infrastructures et les stages de formation.

Les quatre entraîneurs qui se sont prêtés à nos questions nous témoignent de l'insuffisance des installations.

Cependant, les sportives sont dévouées et animées d'un esprit de faire-play, puisqu'elles entretiennent de bonnes relations entre elles et un bon climat de confiance est installé entre elles et les entraîneurs.

Du point de vue difficulté, nos interlocuteurs déplorent l'état de certaines infrastructures construites depuis le lendemain des Indépendances et qui doivent être rénovées.

En tout état de cause, l'éveil de la conscience féminine et la disparition progressive du poids de la tradition est à saluer.

La présence d'une dame (un entraîneur athlétisme) a marqué d'un cachet particulier notre entretien. Elle nous a fait savoir sa grande satisfaction et son inconditionnel soutien à ce travail qui du reste est le sien porte la femme à l'honneur, au devant de la scène sportive.

Les conditions motivationnelles sont liées à la pratique du sport puisque lorsqu'on accepte de jouer, c'est parce qu'on s'attend à une victoire. Cette victoire peut être matérielle, honorifique (médailles par exemple). La réorganisation de certaines structures (fédérations et / ou associations sportives) permettraient à coup sûr une plus grande participation et surtout un engagement des entraîneurs.

Aussi les entraîneurs souhaitent l'organisation régulière des compétitions et championnats Nationaux féminins. Toute chose qui permettrait une émulation, donc une augmentation de performance vis-à-vis des A.P.S.

Ils ont tous émis le vœu de voir les stages de formation des entraîneurs se multiplier car, c'est dans le déplacement qu'on acquiert des expériences. Les quelques occasions de stages sont beaucoup plus axées sur les entraîneurs de football au détriment des autres disciplines qui pourtant en ont tant besoin.

2.7.2.- INTERVIEW DE L'INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA VILLE DE CONAKRY

En effet, il nous est important de rappeler que le choix de Conakry n'est pas fortuit. Capitale politique du pays, siège de l'administration centrale, Conakry est une zone cosmopolite avec une forte concentration de la population.

Aussi, c'est à Conakry où il y a le plus grand nombre d'installations sportives aux normes internationales par rapport à celles implantées dans les régions.

Ensuite, à cause de son découpage géographique (Cinq communes de plein exercice), du fonctionnement des structures administratives font que certains auteurs la considèrent comme " une zone spéciale " .

Il est clair que le dirigeant qui a l'honneur et le mérite " d'amener à bon port " tout ce monde soit pour nous un interlocuteur privilégié. Nous avons procédé par l'interview afin d'être beaucoup plus éclairé sur la situation actuelle du sport féminin dans sa sphère géographique et les nombreux problèmes qui s'y attachent. Voici le libellé de notre interview.

Question n° 1

La ville de Conakry se prête-t-elle à l'essor des activités physiques et sportives féminines ?

Réponses :

A cette question, monsieur l'Inspecteur nous a confirmé que la ville de Conakry se prête bien à l'épanouissement de toutes les disciplines pratiquées par les femmes. Ceci parce que les considérations traditionnelles et religieuses sont beaucoup accentuées dans les milieux ruraux. Mais à Conakry avec le brassage des civilisations (Occidentale et Africaine) le traditionnel cède la place au modernisme. Il arrive même que les filles, après l'entraînement au stade se retrouvent jusqu'à la maison en short, traversant des quartiers avant d'être chez elles. A travers la ville, les installations sont ouvertes à tous pour s'entraîner.

Question n° 2 :

Est-ce que la ville de Conakry recèle des entraîneurs dames ?

Réponses :

A cette question , Monsieur l'Inspecteur a répondu d'emblée Oui. Mais que le nombre est insuffisant et qu'il faut des efforts soutenus par tous pour permettre une rapide multiplication de ce nombre.

Avant l'Indépendance, le pays n'avait pas de femme entraîneur d'après les documents que nous avons consultés.

Aujourd'hui, les quelques femmes entraîneurs ont été recrutées seulement après l'accession du pays à la souveraineté Nationale. Du coup il nous a orienté vers les DTN, qui à leur tour nous ont livré les statistiques se présentant comme suit :

Tableau n° 1 donne le nombre d'entraîneurs évoluant dans ces disciplines sous citées par sexe.

DISCIPLINES		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Volley-ball	1 ^{er} degré	2	13	15
	2 ^{ème} degré	1	1	2
	3 ^{ème} degré	3	4	7
Hand-ball les actifs	1 ^{er} degré	2	7	9
	2 ^{ème} degré	-	2	2
	3 ^{ème} degré	-	3	3
Les non actifs		1	9	10
Athlétisme		3	15	18
Total		12	54	66

source : Directions Techniques Nationales des disciplines suscitées

Au regard de ces résultats, nous voyons que le nombre des entraîneurs hommes fait plus de quatre (4) fois celui des femmes. Nous souhaiterions donner plus de détails, mais les statistiques fiables font défaut au moment de nos enquêtes.

Question n° 3

Dans le domaine de l'encadrement pédagogique des jeunes sportifs Guinéens, pouvez-vous nous donner la situation des enseignants d'E.P.S. depuis l'Indépendance jusqu'à ce jour ?

Tableau n° 2 : Nombre d'enseignants d'E.P.S par sexe, par grade et par hiérarchie.

HUERARCHIE	GRADE	DATE DE FORMATION	LIEU DE FORMATION	FEMME	HOMME	TOTAL
B	Maîtres	1963 à 1966	E.N.S.C	2	25	27
	d'E.P.S	1986 à 1997	E.N.S.C	28	270	298
A	Professeur d'E.P.S	-	Cuba Maroc U.R.S.S Tunisie	3	38	41
Total				33	333	366

source : Association Guinéenne des enseignants d'EPS

E.N.S.C. = Ecole Nationale des Sports à Conakry

Il faut signaler que parmi ces 366 enseignants d'E.P.S , même la moitié seulement n'était pas jusqu'en 1996 officiellement engagés dans les structures sportives.

Néanmoins

- sept (7) maîtres d'E.P.S tous formés à l'E.N.S.C⁵ de la hiérarchie B.
- deux (2) professeurs d'E.P.S formés au Maroc et en Tunisie de la hiérarchie A. (cf. arrêté N° 4855 du 8 au 9 Avril 1998).

Aussi, ce qui est regrettable à la lecture de ce tableau, c'est la fermeture pure et simple durant une dizaine d'années (1966 - 1986) pour des raisons semblerait-il d'ordre politico-pédagogique sous la première République.

Un autre fait, c'est que les neuf (9) nouveaux engagés par la fonction publique sont tous des hommes, il n'y a aucune femme. Situation que le monde du sport féminin déplore.

Question n° 4 :

Pour l'organisation et la supervision des activités physiques et sportives à Conakry, quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

⁵ - E.N.S.C = Ecole Nationale des Sports de Conakry

réponse :

A cette question, monsieur l'Inspecteur a répertorié les difficultés dans ce sens :

Dans le domaine financier, la majeure partie des dépenses sportives revient à l'Etat à travers le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci ayant d'autres charges sur son dos, n'est de ce fait pas en mesure de régler tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés sur le terrain.

Ainsi, les quelques financements saisonniers qui tombent n'arrivent pas à couvrir les dépenses de toutes nos activités. Les sponsors ne se manifestent plus comme avant, c'est seulement lors des grandes rencontres qu'on peut noter leur présence. C'est surtout les parrains et marraines de certaines équipes et clubs qui supportent quelques dépenses. Leurs moyens se limitent aux rencontres amicales, inter-quartier ou inter-club. Ils ne peuvent pas supporter les frais des rencontres Internationales.

A l'occasion des fêtes Nationales le Ministère offre des tee-shirts aux filles des clubs et associations évoluant à Conakry.

Les équipes de manière générale sont toutes confrontées à une carence vestimentaire dans la pratique des A.P.S, et un manque chronique d'équipements techniques. Voilà quelques réalités d'ordre (économique, financier et technique) qui retardent le rayonnement du sport féminin à Conakry, selon Monsieur l'Inspecteur de la jeunesse et des sports. En tout cas, les ressources humaines et la volonté politique ne font pas défaut, donc les espoirs sont promoteurs.

Notre interviewer souhaiterait une augmentation du nombre de femmes dans toutes les sections des disciplines pratiquées. La réussite d'une telle ambition dépendra nécessairement de quelques conditions que nous évoquerons ultérieurement. Pour terminer, l'Inspecteur dira que l'organisation régulière des championnats et la participation de nos sportives aux compétitions Internationales en sont des créneaux majeurs.

2.7.- Synthèse Générale des enquêtes des entretiens et de l'interview

Au terme de nos différentes investigations (enquêtes, entretiens et interview) nous pouvons situer nos observations sur :

- le sport scolaire et universitaire
- les clubs et associations sportives
- le sport de maintien.

2.7.1.- Dans le sport scolaire et universitaire

En Guinée, le taux de scolarité ne dépasse pas les 30 % en taux brut (environ 19 % d'une classe d'âge saura réellement lire et écrire <<la déclaration de politique de jeunesse et de sport ; décret n° D/93/056/PRG/SGG du 06 Avril 1993>>). Dans ce contexte, il faut l'avouer défavorable, la pratique sportive à des difficultés à se positionner en tant que facteur de développement dans nos institutions scolaires et universitaires. Les filles sont attirées vers la pratique des A.P.S, mais par insuffisance d'enseignants d'E.P.S, elles sont souvent découragées et on constate un laisser-aller malgré les efforts déployés par l'Etat et ses structures d'encadrement. Cette situation s'explique par une inadéquation entre le nombre d'enseignants et d'enseignés. A cela s'ajoute le manque d'infrastructures sportives dans les établissements, alors que le département de l'Education exige que toute construction d'école (à caractère privé ou publique) soit liée à celle d'un espace sportif.

2.7.2.- Dans les clubs et associations sportives

Avec toutes les disciplines auxquelles sont confrontés ces groupes sportifs, il va s'en dire que la place réservée aux femmes est restreinte malgré leur bonne foi.

Ainsi, tout au long de nos enquêtes, il se trouve que les structures de bases incontournables pour le développement du sport subissent sérieusement le poids de l'insuffisance infrastructurelle. La participation féminine reste toujours inférieure à celle des hommes. Est-ce un fait de tradition ou de religion ? Les résultats de nos enquêtes ont prouvé que ces hypothèses sont à écarter, puisque ces considérations de nos jours sont très infimes pour ne pas dire qu'elles n'existent plus. Les raisons se situent sous un autre angle, celui du manque de motivation, de financement et quelque fois des conflits de compétence dans les instances sportives à la base (les fédérations, districts et sous-districts). Cette motivation pour le développement du sport se situe en amont et en aval c'est-à-dire du côté des sportives, mais aussi des entraîneurs . Celle des entraîneurs peut se faire par l'octroi périodique des per-diems pouvant leur permettre de régler les besoins de premières nécessités.

2.7.3.- Dans le sport de maintien

Il serait nécessaire voire même indispensable de faciliter l'accès aux installations pour garantir aux mères de pratiquer les sports de maintien lorsqu'elles le désirent. La plupart d'entre elles ont émis le vœu de se voir sur scène pour le bon fonctionnement des muscles ou pour diminuer leur obésité pour celles qui après plusieurs maternités ont prit du poids. Mais ce vœu ne saurait être exhaussé que si les conditions financières qui s'y

attachent sont réglées. C'est vrai que quelques unes se disent préoccupées par les prières quotidiennes, mais leur nombre très infime ne peut donc avoir un impact sur le développement du sport de maintien. Un très grand nombre d'entre elles sont déterminées à inscrire leurs filles dans les clubs et les associations afin que celles-ci puissent faire mieux qu'elles.

A la fin de cette synthèse, nous sommes optimiste qu'à travers nos différentes suggestions le sport féminin trouvera les repères lui permettant de remonter la pente.

Après ces enquêtes de vérification sur le terrain, nous allons à présent parler du sport et des considérations générales qui s'y attachent puis chercher à connaître comment ce phénomène a-t-il évolué d'abord :

En Afrique pendant et après la colonisation, puis

En Guinée pendant et après la colonisation et enfin,

Montrer la place occupée par la couche féminine dans la pratique des activités physiques et sportives.

Troisième PARTIE

L'ETAT DU SPORT FEMININ

CONSIDERATIONS GENERALES

Le sport permet de développer les comportements sociaux indispensables au fonctionnement d'une société . Il développe les possibilités psychologiques, physiologiques et sociologiques des jeunes.

La pratique du sport permet de développer les possibilités relationnelles dans un esprit de discipline librement consentie, dans un esprit d'équilibre visant l'accroissement de la cohésion.

Le sport développe le capital santé moral et civique des femmes.

Il permet d'accroître le potentiel des forces productrices.

La pratique sportive participe à l'émancipation de la jeune fille et des jeunes femmes. Elle est aussi un moyen d'intégration et d'insertion sociale.

A ce sujet, la charte Olympique du Comité International Olympique (C.I.O) est elle aussi très claire : << Le but de l'olympisme est de mettre partout le sport au développement harmonieux de tous >>.

Le rapporteur des travaux sur le thème << sport pour tous >> du congrès olympique du centenaire à Paris il y a quatre (4) ans (1994), M. Chang ; a développé comme suit cette idée-clé de l'olympisme :

<< Le sport est un droit appartenant à tous les hommes, promouvoir la santé, la forme physique et le bien-être au moyen d'activités sportives pour des personnes de tous les âges, des deux sexes et de différents groupes sociaux ; tels sont les objectifs du mouvement olympique >>.

Les fonctions du sport :

Les mutations intervenues dans la société, la transformation des conditions de vie, l'augmentation volontaire ou contrainte du temps libre, l'évolution des mœurs et des mentalités ont fait que le sport, sous toutes ses formes, est devenu un phénomène social et culturel de première importance dans nos pays.

Sa définition et son analyse s'avèrent d'autant plus complexes qu'il se développe sous une multiplicité de formes et de modalités.

Hier encore on pouvait s'en tenir à deux grands types de pratiques.

- le sport d'élite (de compétition, de performance), qui débouche sur le sport spectacle,

- le sport loisir (sport d'équilibre du corps et de l'esprit).

Aujourd'hui, les finalités se sont diversifiées grâce au développement des pratiques sportives à travers :

- des pratiques fédérées, codifiées, réglementées, intégrant des systèmes de classement des hiérarchies, de valeurs, des attributions de titres ;
- des pratiques commercialisées dans des gymnases, ou clubs privés ont couvert l'éventail de ce que l'on désigne aujourd'hui sous le terme de sport, et révèle différents << usages sociaux du sport >>.

Les fonctions d'avantage liées à la notion d'utilisation et qui relèvent de la dimension économique :

- fonction de métier,
- fonction de gain,
- fonction de promotion sociale,
- fonction commerciale,
- fonction industrielle.

Cette classification aristotélicienne qui consiste dans une tentative faite pour prendre en considération de manière exhaustive les différentes dimensions du sport qui révèle bien la multiplicité de ses fonctions = en cela, elle rompt avec les conceptions univoques du sport.

J-M-Brohm¹ propose la thèse d'un sport moderne émergent d'une coupure historique avec le sport Antique envisagé à travers le sport de compétition et de performance, initialement lié à la << société capitaliste-industrielle >>. Cette approche exclut de son champ d'analyse toutes les << pratiques physiques et toute nature >>, qui allait connaître au cours des années 70 une expansion sans précédent.

J-M-Brohm met ainsi en évidence trois grandes fonctions de l'institution sportive :

- **la fonction économique** : fondée sur << la compétition du profit au profit de la compétition >>, << sous - système de la société capitaliste qui fonctionne selon, les critères généraux du système de profit >>, qui fait du sport une marchandise, commercialise le spectacle sportif, fait émerger l'entreprise sportive, introduit la publicité dans le sport, crée un marché des valeurs sportives (bourses des champions).

¹ - BROHM (J-M), sociologie politique du sport . Paris, P.U.F, 1979, 215 p.

• **Les fonctions socio-politiques** : envisagées au travers :

- des fonctions politiques internes du sport : << fonction positiviste d'attachement et d'identification à l'ordre établi >> ,

- fonction intégrative du sport à travers la stabilisation du système capitaliste (ou système d'Etat),

- fonction d'apolitisme sportif et de dépolitisation par le sport. << l'opium du peuple >> ,

- fonction du maintien de l'ordre public, sport et collaboration de classes, sport et relations industrielles.

- fonctions politiques externes : fonction diplomatique du sport dans le cadre de la coexistence pacifique.

- fonction de nationalisme liée au prestige nationale, au chauvinisme sportif.

Ainsi, remarquons-nous des pratiques corporelles de plus en plus diversifiées dans lesquelles s'engagent, depuis une période relativement récente un nombre toujours plus grand de femmes.

3.1.- En Afrique

3.1.1.- Pendant la période coloniale

De tout temps, les Africains ont une activité physique intense dont dépendait très souvent leur survie.

Ainsi, les Bushmans d'Afrique Méridionale pouvaient-ils poursuivre l'antilope pendant plusieurs heures avant de l'attraper². Dans les villages, des compétitions sportives et rituelles étaient organisées à diverses périodes de l'année. Ces cérémonies étaient pour les filles l'occasion de faire des exploits, toute chose qui leur permettait à coup sûr d'avoir des fiancés.

Aussi , les courses de pirogues étaient une pratique bien connue des Africains.

Avec la pénétration coloniale, ces pratiques dites traditionnelles cédaient progressivement la place à celles que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire le sport moderne. Ce dernier laissait pour compte l'élément féminin qui brillait surtout par son absence. Dans la quasi-totalité des milieux africains, le sport n'était pas une affaire de femme . Ceci se conçoit aisément dans une société à majorité musulmane où les pères hésitent à envoyer leurs filles à

² - MELIK-CHAKMAZAROV Achôt : Le sport en Afrique. Paris. Présence Africaine. 1970. 11p.

l'école. Alors que celle-ci fut l'une si non la plus grande porte d'entrée du sport dit "moderne" en Afrique.

Malgré des structures et un personnel insuffisant, les sports connurent un développement important dans l'ensemble des pays africains.

Le 19^e siècle en Angleterre a été celui de la promotion du sport pour sa valeur éducative. Cette activité était considérée comme un élément de la formation du caractère des individus. Le sport associé à l'étude, devient une pièce capitale de l'éducation Britannique³.

Développer l'activité sportive parmi la jeunesse, permet de lui inculquer les valeurs morales de cette société. Les administrateurs d'outre-mer, qui avaient pour tâche d'amener les populations indigènes à être de bons citoyens Français, furent sensibles à cette vertu. Le haut commissaire, Cornut Gentile déclarait, dans les années 50, que plus encore qu'en métropole, l'éducation physique et sportive était en A.O.F un facteur primordial de formation, non seulement physique mais aussi civique et morale de la jeunesse⁴.

Le memento d'Education physique et sportive à l'usage des Ecoles Primaires, édité en 1952 pour aider les instituteurs dans leurs leçons d'éducation physique, vantait la valeur éducative de cette activité. Tout en pratiquant le sport, le petit africain allait acquérir "des qualités d'ordre moral, du travail bien fait, le sens du respect de la règle commune"⁵

Le gouvernement de l'Union Française pouvait faire du sport un instrument privilégié de la politique d'assimilation qu'il entendait mener dans ses colonies. Les moyens financiers accordés à l'éducation physique et sportive ne furent cependant jamais suffisants en Afrique. Tout manquait à une pratique sportive convenable : le matériel, les infrastructures, le personnel qualifié. Le rôle assimilationniste du sport et son pouvoir destructeur des valeurs culturelles traditionnelles des peuples colonisés ne pouvaient, dans ces conditions, qu'être faibles et limités à une fraction de la population africaine.

Les quelques militaires qui étaient formés furent les premiers à pratiquer les sports européens en Afrique avec l'enseignement du devoir du soldat, le sens du service, voire du sacrifice pour la communauté.

Malgré ce monopole masculin du sport, on notait dans quelques pays la présence féminine dans cette préparation sportive mais sous des formes variées selon les milieux.

³ - Pariente Robert : Histoire du sport. Encyclopédia Universalis. 1985. Tome 17. 1102 p.

⁴ - Jeunesse et sport en A.O.F. Document d'A.O.F série politique sociale n° 1. Rufisque 1955.

⁵ - Mémento d'Education physique et sportive à l'usage des Ecoles Primaires. édité en 1952 par la Direction Générale de l'enseignement. 45 p

Par ailleurs, René ARMIOT, alors Président de la fédération de volley-ball de l'A.O.F déclarait : " il serait réconfortant de voir arriver sur le terrain après une journée de travail, ouvriers, employés, fonctionnaires, hommes, femmes, enfants fraternellement unis, sainement détendus par l'effort collectif, exempts d'arrière pensée "6

Ainsi, le sport fut aidé et subventionné, en particulier le foot-ball qui correspondait parfaitement à l'état d'esprit africain, créant ainsi des pôles de distraction et de diversion aux problèmes politiques.

Par leur présence régulière à la finale de la coupe d'A.O.F de foot-ball créée en 1947, les hauts dignitaires africains encourageaient le développement et le rayonnement du sport roi.

Il faut noter que certains intellectuels, à cause de leur amour pour le sport, s'exprimèrent à travers des journaux tels que :

- l'hebdomadaire de l'association sportive de l'école Africaine de Médecine et de Pharmacie (Février à Mars 1947)

- Afriq'sport : Avril-Juin 1947

- le Réveil sportif : Avril-mai 1948,

- Paris-Dakar : Mars-Juin 1957,

- Afrique sport : entre 1956 et 1960⁷

Comme nous le disions plus haut, les femmes n'avaient pas de place sur la scène sportive à l'exception de quelques pays qui se sont illustrés dans l'implantation du sport féminin. Cette considération du sport fit que " dans certain pays comme le BENIN, on dégagés des équipes féminines de basket-ball, de hand-ball, de volley-ball et quelques athlètes de grande valeur⁸.

Au Cameroun aussi, le Centre National d'éducation physique et sportive (CNEPS) en 1950 enregistre la candidature d'une femme parmi une majorité d'hommes. Quelques années plus tard, elle fut rejointe par deux autres femmes qui passèrent les mêmes épreuves que les hommes.

A cette époque, il était inadmissible de voir une femme sur le terrain à cause des préjugés et des interdits socio-culturels et religieux.

⁶ Afriq'sport du 22 Mai 1947.

⁷ - THOMASSERY MARGUERITE : Catalogue des périodiques d'Afrique Noire Francophone (1958-1962). Dakar. IFAN. 1965. 117 p.

⁸ - Doc. CONFÉJES : Elaboration d'une stratégie du sport féminin 30 p

Aussi, la pratique sportive représentait pour les filles un danger, car certains mouvements ou gestes demandant un écartement des jambes pouvaient provoquer une ouverture de la cicatrice de l'infibulation .

Cependant quelques unes étaient présentes aux "jeux d'Afrique Noire et de Madagascar" en 1957 à Brazzaville.

Après avoir présenté la pratique sportive sous la colonisation qui fut essentiellement masculine, il importe d'analyser comment les structures sportives et les mentalités ont évolué pour que les femmes aient "leur part de gâteau" sur la scène sportive.

3.1.2.- Après la période coloniale

A leur sortie du joug colonial, les jeunes Etats, il faut l'avouer, étaient beaucoup plus préoccupés du développement économique, politique et social de manière générale plutôt qu'à celui du cas particulier du sport.

La rénovation des anciennes installations sportives et la construction de nouvelles infrastructures étaient reléguées au second plan.

Néanmoins, certains pays s'investissent dans ce domaine mais avec une coloration politique soutenue par une idéologie retraçant les nobles idéaux des nouveaux dirigeants.

C'est le cas de la Guinée par exemple où la jeunesse était symbole du Parti-Etat et qu'il fallait tout mettre à sa disposition.

En 1963, lors des << Jeux de l'amitié >> à Dakar, des équipes féminines de basket-ball et d'athlétisme étaient présentes.

Lors des jeux Africains de Brazzaville en 1965 les filles de la zone "une" ont eu 5 des 28 records d'Afrique et 5 des 17 records des championnats d'Afrique.

L'exemple de la Marocaine NAWAL EL MOUTAWKIL championne Olympique des 400 m haies en 1984 à Los-Angeles est plus illustratif surtout dans un pays de tradition islamique (plus de 95 % de musulmans).

On dit qu'une hirondelle ne fait pas le printemps , mais NAWAL est l'hirondelle qui, nous l'espérons annoncera le printemps de l'athlétisme féminin Africain et que son exploit promoteur augure d'une ère nouvelle qui offre certainement de meilleures perspectives de développement et d'émancipation.

En 1966, les sportives sont présentes pour la première fois à des Olympiades : les VIII^e Jeux Olympiques à Tokyo. Rose HART et Claire AHAMOTOU réalisèrent 11" 9/10^e aux séries de 100 m"⁹

Au niveau de l'athlétisme, la Sénégalaise Constance SENGHOR détient le record d'Afrique du saut en hauteur ; Awa DIOUM NDIAYE et Mariane MENDOZA au saut en longueur.

La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Niger, le Burkina Faso, le Liberia, le Togo et le Bénin constituent la zone III.

Après un constat des résultats techniques enregistrés au cours des différentes grandes compétitions sportives d'athlétisme depuis les jeux de Brazzaville en 1965 jusqu'au dernier championnat d'Afrique au Caire en 1985, on peut affirmer que l'athlétisme féminin se porte bien dans cette zone grâce au Nigéria, au Ghana et à la Côte d'Ivoire. Les raisons de ce succès sont démographiques, économiques, culturelles et religieuses. L'on sait que ces pays sont économiquement en avance par rapport à beaucoup d'autres en Afrique. Nul n'ignore que le sport, son implantation et son développement demandent un grand financement c'est-à-dire des moyens matériels, économiques et techniques.

Aussi, sur le plan démographique, ces pays suscités sont très peuplés et le sport avec tous les moyens mis à sa disposition arrive à drainer un nombre important de personnes.

Ensuite, la création des Ecoles de sport dans la plupart de ces pays contribua beaucoup au développement du sport féminin.

Aux jeux Olympiques de Munich, il y avait le 800 m, et , pour la première fois le 1 500 m. En 1980 à Séoul , les femmes Africaines prendront part, pour la deuxième fois déjà, au marathon et pour la première fois aux 10 000 m. N'a t'on pas vu au plan mondial certaines femmes entraîner leur mari (le cas de ALAN WELLS et de DAVIS) est un exemple frappant.

3.2.- En Guinée

3.2.1.- Pendant la période coloniale.

En A.O.F.¹⁰ et au Togo, les activités sportives sont organisées par une série de lois et de règlements.

- l'arrêté du 22 Août 1942 organise la Direction générale de l'instruction publique et des sports ;

⁹ - NAUMANN ERNST . Guide du Sport Africain : 87 p.

¹⁰ - A.O.F : Afrique Occidentale Française

- l'arrêté n° 2951 du 24 Août 1942 crée le Comité fédéral des sports ;

- l'arrêté n° 6455 du 16 Décembre 1949 cf. J.O.G.F. n° 2154 p. 1740 fixe le mode d'élection des associations, ligues, fédérations et groupements sportifs et organise leur compétition ;

- l'arrêté n° 6455 du 16/ 1259 cf. J.O.A.O.F. n° 2154 p. 1740 crée les comités territoriaux des sports ou comité local des sports. Ces derniers ont pour but :

- " d'éclairer et de conseiller sur la politique sportive (dans chaque territoire) et de coordonner les activités des comités et des districts".

Le Comité local des sports de la Guinée est affilié au comité fédéral des sports de l'A.O.F.⁹ et du Togo (ayant son siège à Dakar).

Les dirigeants des différentes associations sportives, celles basées à Conakry en particulier, sont membres de ce comité.

Il importe de faire remarquer que le comité local des sports succède à un organe de liaison, précédemment créé par arrêté n° 1036 APT du 30 Avril 1935 : la société sportive indigène de la ville de Conakry.

A la date du 8 Septembre 1937, sont membres de cette société ; les associations suivantes :

- la Jeanne d'Arc créée par décision du 25 Juillet 1908 pour le patronage catholique ;
- Etoile de Guinée autorisée suivant arrêté n° 924A du 20 Mai 1931 ;
- Aigle noir autorisé par arrêté n° 1924A du 31 Octobre 1931 ;
- Sporting club, créé par arrêté n° 1116 APT du 23 Juin 1931 ;
- Association sportive des cheminots du Guinée, autorisée par arrêté n° 2328 AG du 17 Décembre 1931 ;
- Olympique de Guinée ou Union sportive Libanaise, autorisée par arrêté n°410 AG du 3 Mars 1934 et dont la modification des statuts a été approuvé par arrêté n° 1347 du 3 Juin 1937.

Mais avec la création de la section sportive territoriale, s'opère la première tentative d'unification des associations sportives. Elle s'ouvre en plus des associations citées plus haut, à d'autres types d'associations.

⁹ - L'Afrique Occidentale Française

Au fil des années, les associations sportives se multiplient et diversifient leurs activités. Elles sont essentiellement concentrées dans les milieux urbains à Conakry particulièrement. Le football reste, au sein de ces organisations sportives, l'activité dominante. On note dans cette diversité de disciplines sportives, certaines activités du genre essentiellement pratiquées par les étrangers.

Ainsi, l'existence de 75 associations sportives à Conakry sur les 127 existantes à l'époque, confirme la forte concentration de l'activité sportive au niveau de la capitale.

Toutefois, le développement des pratiques sportives, le football en particulier n'est pas sans inconvénient majeur. Elles s'accompagnent d'une rivalité entre les jeunes des différentes localités. Ce qui explique, dans les nombreuses confrontations la montée d'une certaine violence pour le moins regrettable.

Avec l'exacerbation de la violence et de la rivalité favorisée par la politique de jeunesse coloniale, les activités sportives des associations deviennent de plus en plus tributaires de moyens techniques, matériels et financiers importants sous l'effet de la compétition. A côté des multiples trophées mis en jeu par le pouvoir colonial, un cadre de subventions est défini au profit des associations.

Ainsi, suivant arrêté local n°2513 IAG du 12 Mai 1955 cf. J.O./GF n° 14 du 1^{er} Juin 1955, p.351, il est accordé à certaines associations sportives, des subventions imputées au budget local. Le tableau suivant donne une idée de cette répartition.

Tableau n° 1 : Répertoire des subventions accordées aux associations sportives

N° D'ORDRE	ASSOCIATION	MONTANT	COMPTE BANCAIRE
1	District de foot-ball de Conakry	500 000 F	N° 4131BMCI
2	Comité de basket-ball de Guinée	3 000 000 F	N° 18185BAO
3	Comité territorial de boxe	140 000 F	N° 4222BNCI
4	Comité de district de cyclisme de Guinée	140 000 F	N° 5425BAO
5	Comité territorial de Rugby	40 000 F	N° 21082 Crédit Lyonnais
6	Judo club de Conakry	20 000 F	N° 5008BNCI
7	Comité territorial de volley-ball	160 000 F	N° 8197 Crédit Lyonnais
8	Comité territorial d'athlétisme	160 000 F	N° 8197BAO
9	Comité de district de foot-ball de Kindia	60 000 F	N° 36017BNCI KINDIA
10	Comité territorial de boules	40 000 F	N° 21179 Crédit Lyonnais
Total		1 560 000 F	

Source : Facely II MARA << les associations agréées en Guinée sous la période coloniale ; cité dans << l'encadrement de la jeunesse en Rép. de Guinée>>. Mémoire présenté par SOLANO Moussa Dakar 1988.

Outre les problèmes matériels et financiers auxquels les associations sont confrontées, s'ajoutent des problèmes d'installations sportives. Ces derniers se posent avec autant d'acuité qu'ils ne sauraient être relégués au dernier plan.

C'est pourquoi, à la faveur de l'Assemblée Territoriale session budgétaire du 15 Novembre au 14 Décembre 1954, le dossier n° 33/AD/F relatif au Stade de Tombo et d'autres nouveaux stades est présenté par l'administration à la commission des affaires diverses.

L'analyse du dossier montre que le site de Tombo ne présentait pas les garanties nécessaires à la réalisation d'un stade, ce projet n'a donc pas été retenu. A ces difficultés d'installation d'infrastructures sportives et financières auxquelles le sport guinéen était confronté, il faut ajouter aussi la cherté du matériel sportif comme le soulignait le président de la société sportive indigène : *"coûte actuellement fort cher, plus encore qu'ayant les hostilités(prix d'un ballon...200 à 300 francs, d'une paire de souliers...150 à 200 francs...) et les subventions accordés sont maigres"*.

3.2.2.- Après la période coloniale.

Le X^e Congrès de la J.R.D.A.¹¹, tenu à Conakry en Octobre 1983 a procédé à une évaluation des activités menées par la jeunesse.

Se référant aux activités présentées à cette occasion par la Direction nationale de la jeunesse, nous nous penchons sur les éléments d'évaluation, sur les points consacrés à l'éducation populaire et à la pratique sportive.

De la pratique sportive: respectueuse de la doctrine de masse du P.D.G.¹², l'organisation du sport en Guinée repose sur des principes universels qui régissent la pratique sportive en général. Elle connaît deux formes : l'animation sportive nationale et la participation au plan international à des manifestations et compétitions.

3-2-2-1.- Au plan intérieur :

A cette époque, deux compétitions essentielles sportives mobilisaient la masse des pratiquants de toutes les disciplines sportives reconnues en Guinée :

- le championnat national
- la coupe P.D.G.

Le championnat national et régional.

Il se déroule une fois chaque année et met en compétition les équipes par cercles concentriques aux différents échelons de la structure.

D'abord les équipes des quartiers ou des villages compétissent dans la sphère géopolitique de leur arrondissement. L'équipe championne est renforcée pour représenter l'arrondissement au niveau fédéral. L'organisation de ces compétitions est du ressort du sous-district de l'arrondissement et du district fédéral des sports (actuellement préfecture).

Chaque équipe fédérale est un club. Les différentes fédérations sportives nationales au nombre de treize (13) mettent en mouvement les différents clubs sportifs. Un troisième niveau de compétition est celui qui se déroule au niveau des C.G.R.¹³ (actuellement région).

¹¹ - J.R.D.A : Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain. créée le 26 Mars 1959 puis devenu jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine.

¹² - P.D.G : Parti Démocratique de Guinée créée le 14 Mai 1947.

¹³ - C.G.R : Commissariat général à la Révolution est la structure administrative de la province.

Les meilleures équipes de ces compétitions se rencontrent au “ Stade du 28 Septembre” pour les phases finales à l’issue desquelles sont déterminées les équipes championne et vice-championne.

LA COUPE P.D.G.

Si le championnat national se déroule en aller et retour, la coupe se fait en éliminatoire directe. Toutefois, la structure organisationnelle est la même que le championnat national. Elle tient compte des quatre niveaux de la division politico-administrative.

3.2.2.2.- Au plan extérieur.

Des équipes sportives représentent le pays dans les compétitions africaines et internationales. En football ce sont les clubs champion et détenteur de la coupe P.D.G. A ces clubs s’ajoutent la sélection nationale.

En outre, la Guinée participe à des manifestations sportives internationales. Elles découlent des rapports de coopération.

Il n’est pas exagéré de dire qu’au plan structurel, l’organisation telle qu’elle est, répond aux exigences des sports de masse. Cependant, on est en droit de s’interroger sur les moyens mobilisés pour permettre une vulgarisation et une pratique massive de toutes les disciplines sportives.

En vérité, à l’exception du football qui suscite un véritable engouement, seuls le basket, le volley et le hand-ball intéressent les jeunes. Ils sont pratiqués dans les établissements scolaires et universitaires ainsi que dans les centres professionnels. De temps en temps, par des compétitions sporadiques, l’athlétisme renaît. La natation, à cette époque se pratiquait dans la cité industrielle de Fria. Les sports de combat ont plus de pratiquants à Conakry et dans certains grands centres urbains. Parmi les apports traditionnels, seule la lutte, localisée dans quelques villes(Mandiana, Gaoual, Koundara) surgit parfois.

Dans les localités, les disciplines sportives qui subsistent, le doivent à la volonté et la détermination de certains citoyens désireux d’apporter leur soutien personnel à ces activités.

D’ailleurs, il n’est pas rare de rencontrer un club se désister de participer à une rencontre à la dernière heure. Cette réalité justifie les forfaits souvent enregistrés dans le déroulement des compétitions nationales.

La participation des filles à ces différentes rencontres n’étaient pas des moindres. Seulement elle était beaucoup plus fréquente au plan extérieur qu’au plan intérieur. Cela pour des raisons d’organisation. L’équipe féminine

nationale de basket-ball représentait le pays à ces compétitions internationales.

Il reste entendu que la Guinée demeure un grand pays sportif africain même si les résultats actuels ne comblent pas les attentes.

Cette situation de fait, n'est pas particulière à la Guinée, les pays en voie de développement, avec toutes les faiblesses que traduit leur état, la ressentent à des degrés plus ou moins variés.

Les tableaux suivants confirment, à travers les résultats, les efforts à développer pour replacer le sport dans une dynamique beaucoup plus grande.

Tableau n° 2 : Quelques résultats sportifs nationaux et internationaux de 1970 à 1983

Sessions sportives	Disciplines	Coupe P.D.G	Champion National	RENCONTRES											
				Inter-clubs			Internationales			Inter-amicales					
				V	N	D	V	N	D	V	N	D			
1979	Basket-ball	3 ^e Ar-	HAFIA				7	0	3						
1980	Foot-ball	rondissement		7	2	4	10	0	6	1	4	6			
	Volley-ball			0	0	2	1	0	1						
1980	Athlétisme	Détenteur	médaillé	d'argent	tournoi	Zone II									
	Basket-ball														
	Boxe														
1981	Foot-ball	5 ^e Ar-	ASN	2	2	2	2	1	5	6	2	4			
	Judo D.A.	rondis					0	0	4						
	Tennis	sement					0	0	5						
1981	Volley-ball						2	0	1						
	Hand-ball						0	0	4						
1981	Volley-ball	Filles	Garçons												
	Basket-ball	(Pita)	Kindia												
1982		Boké	Hafia	4	4	1	5	4	0	2	4	2			
1982	Athlétisme						0	0	2						
	Judo et D.A						0	0	6						
	Foot-ball						4	8	5	4	4	3			
1983	Basket-ball	Filles	Garçons				3	0	1						
	Tennis	Pita	Conakry				2	0	0						
	Volley-ball														

V= Victoire

N= Nul

D= Défaite

Source : Ibidem (tableau n°1)

Tableau n° 3: Quelques résultats sportifs (foot-ball)

COMPETITIONS	78 - 80	80 - 81	81 - 82	82 - 83
1.- Coupe des nations Africaines Syli National Sénior	-	qualifié par phases finale à Lagos	Éliminé 2 ^{ème} tour (pour Tripoli)	Abidjan éliminé 1 ^{er} tour
2.- Jeux olympiques Syli National Sénior		Moscou éliminé 2 ^{ème} tour	-	Los-Angelos 1 ^{er} tour
3.- Coupe du monde Syli National Sénior	-	-	Espagne 2 ^{ème} tour	-
4.- Coupe Amilcar CABRAL	½ finaliste	Trophée	Trophée	1 ^{er} tour
5.- Coupe du monde Coca-Cola Syli National Junior	phase finale Tokyo	-	2 ^{ème} tour	-
6.- Coupe africaine des clubs champions	½ finale	¼ finale	1/8 finale	-
7.- Coupe africaine des vainqueurs de coupe	½ finale	¼ finale	1/8 finale	-
8.- Coupe des clubs de l'UFOA	¼ finale	½ finale	1/8 finale	1/16 finale
9.- Coupe des nations UFOA Syli National Sénior	-	-	-	1 ^{er} tour
10.- Coupe des nations UFOA Syli National junior	-	-	-	-

Source : *Ibidem* (tableau n°1)

Aussi, nous avons jugé important voire même indispensable de parler des structures d'encadrement mises en place pour le développement du sport en Guinée. Elles se situent à différents niveaux et leur fonctionnement respecte à une hiérarchisation bien distincte. Ce sont soit des associations ou des groupements d'associations, telles que :

- 1- les associations sportives : Elles jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière et restent soumises aux textes édictés à cet effet.
- 2- les commissions sportives : Elles sont l'organe technique de contrôle et de l'exécution des programmes d'animation sportive. Elles sont placées sous la tutelle du sous-district des sports au niveau des quartiers et des villages.
- 3- les sous-districts des sports et omnisports spécialisés : sont compétents dans les limites de la sous préfecture. Ils veillent au contrôle et à l'exécution des programmes sportifs. Cet organe technique est placé sous la tutelle du district des sports.
- 4- les districts omnisports et les districts spécialisés : sont chargés du contrôle et de l'exécution des programmes d'animation. Ils sont les instruments techniques des ligues omnisports et des spécialisés.
- 5- les ligues sportives omnisports ou spécialisées, dans les limites de la région administrative, sont chargées de la mise en application et du contrôle des programmes d'activités initiés par les organismes sportifs nationaux. Ils sont de ce fait sous tutelle technique.
- 6- les organismes sportifs nationaux ; sous l'autorité du Ministre chargé des sports, prennent en charge toutes les actions et activités se rapportant à l'application de la politique générale de développement du sport défini par le Département chargé des sports. Ils en sont de ce fait les instruments techniques.
- 7- le Comité Olympique et Sportif : est un organisme olympique et sportif national qui a pour mission :
 - de coordonner les fédérations sportives nationales ;
 - de sauvegarder l'idéal olympique et de faire respecter les règles régissant le sport olympique ;
 - d'assurer, sous l'égide des autorités publiques, la préparation et la participation des athlètes guinéens aux Jeux Olympiques et régionaux, continentaux et internationaux.
 - d'étudier et de maintenir des relations suivies avec le Comité International Olympique, le Conseil Supérieur des Sports en Afrique (CSSA), l'Association des Comités Olympiques Nationaux en Afrique (ACNOA) et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCAS).

3-2-3.- Place de la femme dans le sport guinéen.

Les femmes sont aujourd'hui au cœur d'un processus de transformation sociale et culturelle d'une ampleur et d'une intensité sans précédent.

Les changements économiques à l'échelle mondiale, l'urbanisation accélérée, la tendance à l'uniformisation culturelle, la crise prolongée du système et de ses valeurs, l'éveil des consciences, concourent à provoquer des mutations irréversibles dans les relations entre les sexes.

Les femmes sont, tout à la fois le dernier rempart de la tradition et les actrices essentielles des bouleversements socio-culturels qu'elles imposent dans leur vie quotidienne.

La femme guinéenne, au regard de toutes les réalités, de toutes les structures sportives mises en place, s'est taillée une place de choix avec des résultats forts encourageants.

Cette partie nous aidera à évaluer à travers les différentes rencontres nationales et internationales l'effort et le niveau des sportives guinéennes. Les statistiques qui nous ont été données par les fédérations sportives reflètent plus ou moins le degré de participation de la femme dans les disciplines comme l'athlétisme, le basket-ball et le hand-ball.

Les tableaux n° 4 à 6 nous donnent une idée des résultats acquis par les femmes sportives guinéennes dans les compétitions internationales.

Tableau n° 4 : Quelques résultats en basket-ball féminin

N° D'ORDRE	COMPETITIONS	ANNEES	CLASSEMENT
1-	1 ^{ers} jeux africains à Brazzaville	1965	2 ^{ème} /4
2-	3 ^{ème} championnat	1970	5 ^{ème} /6
3-	5 ^{ème} championnat	1974	7 ^{ème} /9
4-	10 ^{ème} championnat	1979	1 ^{ère} /8
5-	Tournoi Zone II	1984	8 ^{ème} /8
6-	Clubs champions	1988	éliminées en phase préliminaire
7-	Tournoi Zone II	1989	2 ^{ème} /8
8-	14 ^{ème} championnat	1994	8 ^{ème} /8
9-	Clubs champions	1995	4 ^{ème} place
10-	Clubs champions	1997	éliminées en phase préliminaire

Source : Direction technique nationale (D.T.N) de la fédération guinéenne de basket-ball

Tableau n° 5 : Résultats de quelques rencontres internationales en hand-ball féminin

N°	PAYS	ANNEES	RESULTATS
1-	Lagos (Nigéria)	1977	3 rencontres 3 défaites
2-	Teramo (Italie)	1987	4 rencontres, 2 victoires, 1 nule, 1 défaite
3-	Oweri (Nigéria)	1989	3 rencontres 3 victoires
4-	Kwara (Nigeria)	1990	4 rencontres, 3 défaites, 1 victoire
5-	Niamey (Niger)	1995	3 rencontres 3 défaites

source : Direction technique nationale (D.T.N) de la Fédération guinéenne de hand-ball

Tableau n° 6 : Résultats de quelques rencontres internationales en athlétisme et lutte féminin

N°	NATURE COMPETITION	DATE	VILLES	RESULTATS
1-	Participation (CONFEJES)	5-17-4-95	Yaoundé	-
2-	Championnat zone II	27-29-4-95	Banjul	Médaille or-2 Médaille B - 12
3-	2 ^{ème} championnat d'Afrique juniors	20-22-7-95	Bouaké	Record féminin 100 m et 200 m
4-	5 ^{ème} jeux africains	4-13-8-95	Crote-Borg	Record féminin 200 m et 1 500 m
5-	6 ^{ème} jeux africains	13-23-9-95	Hararé	Record de 200 m
6-	Champion de France	19-5-96	Paris	1 Médaille d'or 100 m
7-	6 ^{ème} jeux olympiques	19 aux 4-8-96	Atlanta	Record national de 200 m
8-	3 ^{ème} championnat du Monde-Juniors	24-8-96	Sydney	Record national de 400 m
9-	Rencontre Guinée , Sierra-Léone	24-26-12-96	Free Town	2 médailles or 4 médailles argent 4 médailles bronze
10	Championnat d'Afrique lutte	6-14/4/96	Tunis	2 médailles argent
11	Championnat d'Afrique lutte	Avril 1997	Casablanca	1 médaille argent

Source : Fédération guinéenne d'athlétisme amateur

Au regard des résultats de ces trois tableaux nous pouvons dire que la femme occupe une bonne place sportive aussi bien sur le plan national qu'international même si les résultats ne comblent pas les attentes. Les raisons de cette baisse de performance seront plus ou moins connues à travers nos enquêtes.

3.2.4.- Situation actuelle du sport féminin à travers quelques exemples établis par sexe et par catégorie.

Pour maîtriser cette réalité, nous nous sommes rapprochés des présidents des fédérations et des D.T.N¹⁴ pour connaître le nombre de licenciés aussi bien pour les femmes que pour les hommes au cours de la saison 1995 - 1996 dans une première étape, puis dans une seconde étape, nous avons essayé de faire une étude comparative entre le sport féminin Sénégalais et Guinéen.

Tableau n°7 : Il nous dresse le nombre de licenciés en basket-ball par sexe et par catégorie pour la saison 1995 - 1996.

CATEGORIES	FILLES	GARÇONS	TOTAL/CATEGORIE
Minimes	200	310	510
Cadettes	92	214	306
Juniors	102	230	332
Séniors	170	230	400
Total/Toutes catégories	564	984	1548

Source : Fédération guinéenne de basket-ball

A ce niveau, nous remarquons encore que le nombre de licenciés au niveau des garçons est supérieur à celui des filles. Toute chose qui nous pousse à dire que la faible représentation sportive des femmes provient de la chose. L'adhésion des femmes aux clubs et aux associations se fait rarement par rapport à celle des hommes.

Tableau n°8 : Il nous donne le nombre de licenciés en volley-ball par sexe et par catégorie saison 1995 - 1996.

CATEGORIES	FILLES	GARÇONS	TOTAL/CATEGORIE
Minimes	540	780	1320
Cadettes	474	820	1294
Juniors	405	514	919
Séniors	380	460	840
Total/Toutes catégories	1799	2574	4373

source : Direction technique nationale de volley-ball

Si en basket-ball, le nombre de licenciés féminins est faible, en volley-ball par contre, nous constatons une progression des statistiques féminines.

¹⁴ - D.T.N : Directeurs Techniques Nationaux des fédérations sportives.

Ce qui nous pousse à dire que le nombre peut entraîner une proportionnalité importante dans l'effectif total des pratiques.

Tableau n° 9 : Il nous montre le nombre de licenciés en athlétisme par sexe et par catégorie pour la saison 1995 - 1996.

CATEGORIES	FILLES	GARÇONS	TOTAL/CATEGORIE
Minimes	néants	néants	-
Cadettes	néants	néants	-
Juniors	126	72	198
Séniors	62	106	168
Total/Toutes catégories	188	178	366

Source : Fédération guinéenne d'athlétisme amateur

Si pour les deux premières disciplines, les nombres de licenciés féminins sont faibles, ici ils sont inquiétants puisque les minimes et les cadets n'existent pas du tout, tant chez les garçons que chez les filles.

Sachant que personne ne peut évoluer en vase clos et que pour parler de victoire ou de défaite, il faut accepter de se mesurer soi-même et aussi se mesurer aux autres afin de pouvoir rectifier le tir si besoin en est.

C'est dans cet esprit d'autocritique et de quête de performance que nous avons tourné le regard sur le sport et les glorieuses sportives Sénégalaises.

Après des dirigeants des fédérations Sénégalaises de basket-ball, de volley-ball et d'athlétisme nous avons recueilli des statistiques sur le nombre de licenciés pendant la saison 1995 - 1996. Ces statistiques nous permettent une fois de plus de connaître si c'est de la base que provient le retard du sport féminin. Et si tel est le cas, nous essayerons d'inclure dans nos propositions les solutions à envisager pour une plus grande prise en charge des pratiquantes.

- Au Sénégal :

Tableau récapitulatif des licenciés pour la saison 1995 -1996 par discipline et par sexe.

Tableau n° 10 : Récapitulatif des licenciés pour la saison 1995-1996 par discipline et par sexe au Sénégal

Disciplines \ Nombre de licenciés	Hommes		Femmes		Total
	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	
Basket-ball	1143	52 %	1,056	48 %	2199
Volley-ball	352	45,02 %	209	26,75 %	561
Athlétisme	852	76 %	292	24 %	1154
Total	2 347		1 557		3 904

Source : Fédérations sportives sénégalaises des différentes disciplines sus-citées

- **En Guinée :**

Tableau n° 11 : Récapitulatif des licenciés pour la saison 1995 - 1996 par discipline et par sexe.

Disciplines \ Nombre de licenciés	Hommes		Femmes		Total
	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	
Basket-ball	984		564		1548
Volley-ball	2574		1799		4375
Athlétisme	178		188		366
Total	3736		2551		6289

Source : Fédérations sportives guinéennes des disciplines concernées

Dans ces deux (2) tableaux (10 -11), nous remarquons que les femmes ont un pourcentage beaucoup plus élevé en sport de main (basket - volley) qu'en athlétisme. Ce même constat a été observé dans les tableaux précédents. Peut-être que les mesures d'accompagnement dans ces disciplines sont plus motivantes que celles de l'athlétisme.

Puisqu'en général qui dit sport féminin dit motivation et encouragement. Nos enquêtes sur le terrain auprès des intéressés nous permettront de nous déterminer sur ces points.

3.2.5.- Constat général : La constatation qui s'impose est la faiblesse générale des effectifs féminins dans la quasi-totalité des disciplines.

Aussi, nous remarquons une nette progression du nombre de licenciés féminins en volley-ball par rapport à celui des garçons.

Ce phénomène de << féminisation >> très évident en volley-ball semble prendre de plus en plus d'ampleur. Cette tendance ne peut être que bénéfique notamment pour le développement quantitatif du sport féminin pour le pays.

Il est en effet, raisonnable de penser que la pratique sportive régulière d'un grand nombre de jeunes filles et de femmes peut constituer un facteur capital dans le changement profond des mentalités vis-à-vis du sport, notamment en ce qui concerne le comportement des parents face au désir exprimé par les enfants de pratiquer une activité sportive et, en conséquence, participer à la généralisation de la pratique des A.P.S. en Guinée.

On peut aussi penser que cette " féminisation " des sports de main qui tend à gagner du terrain n'est pas un phénomène soudain et exceptionnel. Elle est sans aucun doute, un des aspects de la tendance actuelle qui est à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme dans toutes les activités de la vie sociale.

Il n'est pas inutile de souligner que de nombreuses réalisations, qui sont nées de cette situation, se sont multipliées et ont contribué au développement de la pratique sportive féminine, par exemple :

- l'accueil dans les associations sportives, de jeunes pratiquantes et la transformation de nombreux clubs typiquement masculins pendant la colonisation et au début des Indépendances en clubs mixtes.
- l'organisation de compétitions nationales et internationales féminines dans la plupart des disciplines sportives et l'introduction du sport féminin aux jeux olympiques.
- La retransmission par la radio et la T.V de grandes rencontres sportives féminines etc...

PROPOSITIONS

Nos propositions consisteront d'un côté à étaler un éventail de solutions aux problèmes que retardent le développement du sport féminin et de l'autre à énumérer les perspectives et suggestions permettant d'augmenter et d'assurer le taux de participation féminine dans les A.P.S en Guinée.

Au regard des réalités constatées sur le terrain, nous avons trouvé que ses solutions se situent à deux grands niveaux :

- 1) La formation des cadres sportifs féminins
- 2) La construction de nouvelles infrastructures

I.- FORMATION DES CADRES SPORTIFS FEMININS

Le développement de la société en harmonie avec celui de la conscience nationale des femmes étant de l'heure, nous pensons qu'il est grand temps qu'on laisse à celles-ci libre court de se gérer selon les voies qui les conduiront à une totale émancipation politique, économique et surtout sportive.

Les résultats obtenus sur le terrain ont prouvé que le nombre de femmes est en dessous de celui des hommes dans presque tous les postes de décision (cf. tableau n°)

Mais, alors dans les structures sportives, que ce nombre soit tout au moins l'un des plus grands puisque ces dernières ne demandent pas de décideurs ou d'exécutants mais seulement des encadrateurs et des pratiquantes.

Et c'est à ce niveau que se situe le problème parce que très peu de femmes sont formées pour assurer cette mission, d'où l'impérieuse nécessité de :

la formation d'un plus grand nombre d'encadrateurs féminins au niveau des villages pour conserver les initiateurs sportifs à la base pour encadrer les jeunes.

Proposition est faite pour ces encadrateurs de premier niveau de bénéficier des stages à l'intérieur ou à l'extérieur du pays pour l'accomplissement de leur mission auprès des fleurons. Ce sont ces initiateurs qui sont les sources du développement du sport en général au travers duquel celui de la femme trouve sa place. Ils sont en contact direct avec les jeunes de l'arrière pays donc connaissant mieux les réalités de ceux-ci. Ils ont une grande popularité donc écoutés par les jeunes.

Il est vrai que ces encadreurs font bien leur travail, mais il serait plus avantageux de former un grand nombre de femmes pour accomplir cette mission qui est la leur.

Il serait indispensable d'organiser autant que possible par des femmes et pour des femmes dans tous les domaines.

Responsabiliser les femmes en les faisant participer aux tâches d'encadrement administratif et technique des fédérations, à cet effet la formation des cadres féminin doit être systématiquement prévue dans les programmes nationaux de formation.

Formation des cadres spécialisés féminins de haut niveau, susceptibles de promouvoir le sport féminin d'une manière générale.

Pour la formation les entraîneurs sportifs, dans le cadre des compétitions, l'attention est attirée sur la situation particulière des femmes.

Pour la formation des enseignants d'E.P.S. l'Etat doit mettre tout en œuvre pour leur engagement immédiat afin de combler le vide qui existe dans la plupart des écoles c'est-à-dire le manque d'enseignantes. Après les classes, elles peuvent prendre en charge certaines équipes féminines extra-scolaires.

Pourquoi insistons-nous sur la formation des femmes ?

C'est parce que la présence de plusieurs femmes dans les instances dirigeant le sport, éviterait aux hommes de décider à leur place.

Les entraîneurs et les accompagnateurs étant souvent des hommes, il est très difficile que les jeunes filles en face des confidents. Lorsqu'il y a une perturbation dans le cycle menstruel dû à un changement de climat provoqué par un voyage, elles sont perturbées et les performances s'en ressentent. D'où la nécessité d'avoir des entraîneurs femmes qui pourront en même temps servir de chaperonne dans toutes les délégations où les filles sont prévues, les problèmes des femmes sont mieux perçus par des femmes que par des hommes, elles se comprennent mieux entre elles.

Pour les besoins de la cause, elles seront bien reçues par les parents des jeunes filles de jour comme de nuit ce qui n'est pas le cas pour les hommes.

II.- LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

Parmi les causes du retard du sport féminin, l'insuffisance des installations sportives appropriées en détient une grande partie.

Qui dit sport, dit lieu où il se pratique. Ainsi, l'exception du " **stade du 28 septembre** " complexe de standing élevé, des stades de la Mission et celui de Bonfi, tous bâtis à Conakry, on ne compte plus que des terrains clôturés dans les localités à l'intérieur du pays ;

L'insuffisance de moyens largement décrite s'explique par l'inexistence d'une unité de fabrication du matériel sportif et d'établissement spécialisés fonctionnels, exposent les équipes sportives à des crises régulières d'équipements ce qui n'est pas de nature à provoquer une " croissance " sportive remarquable en dépit des efforts déployés par l'Etat dans ce sens.

L'Etat, dans sa politique de redynamisation du sport peut procéder à la création d'un plus grand nombre de centres de gymnase dans les maisons de jeunes. Ces centres aideront les femmes de deuxième âge à faire des exercices de maintien.

Le développement du sport passe obligatoirement par celui des infrastructures sportives pour toutes les disciplines.

Le Ministère de la Jeunesse , des Sports et de l'Education Civique, en collaboration avec celui de l'Education Nationale doit imposer aux promoteurs des écoles privées la construction obligatoire des aires de jeux ce qui permettra dans un proche avenir à tous les établissements d'avoir un terrain de sport puisqu'au cours de nos enquêtes, nous avons remarqué que très peu d'écoles disposent d'une infrastructure sportive.

Lorsque ces infrastructures matérielles existent (souvent dans un état lamentable) elles sont limitées à un espace de plein air ne tenant compte d'aucune règle réelle technique.

Il peut aussi en commun accord avec les services de l'habitat récupérer tous ces domaines dans les quartiers et les transformer en installation sportive de catégorie moyenne par exemple (conjoncture oblige).

Ces terrains de proximité permettront aux jeunes filles de l'entourage à s'entraîner régulièrement puisqu'elles n'ont toutes le transport ou le temps nécessaire d'aller dans les grands stades.

L'Etat, les collectivités locales et toutes les bonnes volontés doivent encourager les promoteurs privés à la construction des petites et moyennes industries de confection des vêtements sportifs .

D'autre part, la multiplication des terrains d'évolution, des parcours de santé, des centres de formation nationaux, leur maintenance et leur *entretien* incombent à l'Etat suivant deux niveaux :

Au niveau du sport pour tous

La pratique du sport pour tous nécessite la mise à disposition de terrains sportifs par tous et pour tous. La vocation première de ces terrains est l'utilisation par le plus grand nombre. Ils doivent être peu coûteux et ouverts à tous pour des raisons financières que connaît le pays.

Ils seront utilisés par les structures informelles (les clubs, les associations, etc...).

Une telle politique a pour objet de doter chaque quartier et village d'installations sportives de proximité. Ces terrains peuvent servir à la pratique de volley ball, de basket ball et de hand ball etc ...

En effet, l'amélioration de la condition physique des sportifs et particulièrement des femmes doit être prise en charge par la multiplication de parcours de santé. Ces parcours pédestres jalonnés d'ateliers de travail seront utilisés librement par ces dames. Le développement de ces parcours sera salubre pour elles puisque tout au long de nos entretiens, ces dames ont confirmé de n'avoir pas abandonné les exercices de maintien. Il est important pour des mesures de sécurité de mettre des panneaux pour leur donner des informations.

Au niveau du sport de compétition

L'on sait que le sport de compétition nécessite des installations sportives aux normes internationales, d'où la remise en état voire la transformation des infrastructures existantes est une nécessité impérieuse.

L'objectif de cette action est de posséder de grands stades pouvant abriter des rencontres internationales. Il est opportun de donner la possibilité à toutes les femmes de s'exprimer au plus haut niveau sportif au sein des associations affiliées aux fédérations agréées.

L'Etat doit selon ses moyens soutenir la pratique du sport de compétition humainement et matériellement.

Les enquêtes sur le terrain ont prouvé que les ressources humaines ne manquent pas mais c'est le côté matériel et financier qui fait défaut.

Considérant ce dernier élément c'est-à-dire l'appui aux fédérations, compte tenu des contraintes budgétaires, nous proposons au moins que les subventions reviennent aux projets prioritaires.

Il est préférable que la détection des talents se fasse dès le plus jeune âge dans les quartiers et dans le sport scolaire (un plus grand nombre de filles sera salubre).



Si elles sont choisies très tôt et suivies par des entraîneurs dames (mesure de sécurité et de confiance des parents) , il est certain que grandes, elles pourront se positionner dans les compétitions internationales donc lever le défi.

SUGGESTIONS

Les suggestions s'étendront sur deux grands volets :

1) Volet soutien et motivation

D'après les propos recueillis auprès des enquêtés, il semble que les dirigeants sportifs ne sont pas soutenus dans le cadre de la promotion de sport féminin à part quelques subventions saisonnières de l'Etat. Les sponsors s'invertissent rarement dans le football et ferment la porte aux autres disciplines.

Ainsi, malgré leur bonne volonté, ces encadreurs ne semblent pas être en mesure de faire le travail comme on l'entend car, ils sont à court de moyens financiers et matériels.

Ici, la situation des bénévoles retient notre attention qui pourtant à toujours fait ses preuves.

L'Etat à travers le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique peut accorder des per-diems qui leur permettront d'assurer le minimum quotidien.

En ce qui concerne la motivation des filles, il reste clair que les parents constituent un atout de première catégories, ils sont les principaux acteurs de la vie sportive de celles-ci. La famille est et reste le cadre de référence pour toute éducation des enfants.

Le département des sports doit veiller sur la sélection et suivi des jeunes talents.

Une fois ces filles sélectionnées, il doit les aider à intégrer les structures de formation appropriées (centre de formation, d'entraînement, école de sport pour enfant). Par conséquent il y a nécessité de :

Création des structures de formation pour enfant qui s'avère indispensable. Le suivi sera fait par des femmes formées dans ce domaine.

Instaurer une politique de désignation et récompense des meilleures sportives des douze (12) mois écoulés.

Mettre en place des dispositions permettant d'inclure dans le calendrier des *fêtes nationales* une journée de *la femme sportive*. Cette occasion pourrait servir de moment de distribution des diplômes de participation à celles qui se feraient remarquées dans les disciplines généralement pratiquées par les femmes.

2.- Volet campagne de sensibilisation à travers les médias et l'I.E.C

Pour les campagnes de sensibilisation, nous suggérons le concours des institutions internationales qui peuvent en collaboration avec les fédérations sportives organiser des programmes à l'endroit des femmes et des jeunes filles face aux A..P.S.

Ces organismes pourront participer au développement du sport féminin par :

- la confection des panneaux fixés sur les artères principales de la ville,
- l'organisation et le financement des festivals régionaux dans les disciplines beaucoup plus pratiquées par les femmes (les sports de main, l'athlétisme),
- sans le concours des médias à la pratique sportive, il est illusoire d'espérer l'adhésion du public et des sponsors au développement et la promotion de celle-ci, d'où la nécessité de multiplier en nombre suffisant les journalistes féminins,
- parfois, les filles qui arrivent dans les clubs ou associations tendent à disparaître sitôt parce qu'elles ne sont pas bien accueillies ou bien sensibilisées. Pour éviter cette fuite précoce des filles, le département des sports peut réserver certaines maisons des jeunes ou foyer des jeunes à la disposition des entraîneurs dames ou elles peuvent organiser des séances d'I.E.C ¹⁵,
- au cours de ces entretiens, ces dames peuvent donner des conseils permettant aux sportives d'éviter les grossesses prématurées et non désirées puis pour rassurer les parents que leurs filles sont en "sécurité" dans les mains des femmes et non des proies faciles pour certains hommes sans scrupule,
- le Ministère chargé des Sports en sa qualité de garant de la gestion et de l'encadrement des sportifs doit auprès de son homologue de la santé,
- Suggérer l'obtention d'une place plus importante à l'étude et la solution des problèmes médicaux et gynécologiques des athlètes féminins,

¹⁵ - I.E.C = Information, Education, Communication

- Entreprendre toutes les actions utiles en vue d'amener les populations à mieux appréhender les problèmes des A.P.S féminines,
- Les fédérations sportive, les ligues, les représentants des amicales, la presse peuvent en comité adhoc sous l'égide du Ministère pour dégager une procédure relative à l'élection des différentes lauréates en fin d'année. De telles pratiques peuvent non seulement encourager celles qui pratiquent le sport mais aussi motiver d'autres filles à intégrer les clubs,
- Le maintien des acquis et la poursuite des efforts entamés par le département par le biais de certaines associations telles que l'A.G.P.S.F.¹⁶ dans le domaine de l'I.E.C est une importance capitale,
- Aussi il est nécessaire voire indispensable de consolider le sponsoring pour améliorer les recettes additionnelles (sponsors en natures et financiers),
- Le dialogue et la franche collaboration entre le Ministère et les fédérations doit aller l'avant afin que des modalités propres soient assurées pour une bonne et saine gestion des installations existantes,
- L'organisation dans les locaux même du département, les causeries à l'intention des arbitres et entraîneurs sur l'application des nouvelles techniques d'arbitrage et la programmation des séances de concertation s'avèrent nécessaires,
- Les échanges d'idées avec les femmes de toutes les catégories sociales, peuvent impulser leur engagement pour la cause du sport,
- Le Ministère doit susciter une coopération efficace avec des pays développer pour bénéficier de leurs expériences internationales dans la pratique sportive.

¹⁶ - A.G.P.S.F = Association Guinéenne pour la Promotion du Sport Féminin

ANNEXES

Annexe n° 1

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES SPORTIVES

Ville de :

Commune de :

Age :

Religion :

Niveau d'instruction :

Situation matrimoniale :

Profession :

Sports pratiqués :

1) Est-ce que c'est par l'intermédiaire de vos parents que vous êtes venues dans le sport ?

Oui

Non

2) Pour les filles seulement.

Quand vous serez mariées et que les moyens matériels seront à votre disposition, continuerez-vous à pratiquer les A.P.S.?

Oui

Non

3) Pour les dames seulement.

Maintenant que vous êtes au foyer, est-ce que vous continuez toujours à pratiquer le sport sans aucun problème ?

Oui

Non

4) Pensez-vous que la pratique sportive peut empêcher une femme de faire des enfants ?

Oui

Non

Annexe n° 2

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ELEVES DU SECONDAIRE

Ville de :

Direction communale de :

Sexe :

Date de naissance :

Profession du père :

Profession de la mère :

Etablissement scolaire :

1) Avez-vous fait des exercices physiques et sportives dans vos différentes écoles primaires?

Oui

Non

2) Y-a-t-il un club sportif dans votre établissement ?

Oui

Non

3) Faites-vous parti de ce club ?

Oui

Non

4) Comment trouvez-vous les activités physiques et sportives,

a.- Comme une activité de simple détente ? Oui Non

b.- Comme une activité vous permettant d'avoir de bonnes notes ?

Oui

Non

Annexe n° 3

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ENSEIGNANTS D'E.P.S DU SECONDAIRE

Inspection de la ville de :

Direction communale de :

Collège de :

Age :

Religion :

Situation matrimoniale :

1) Existe-t-il une ou des équipes féminines dans votre établissement ?

Oui

Non

2) Après l'école, est-ce que vous avez d'autres équipes à entraîner ?

Oui

Non

3) En votre qualité d'enseignant d'E.P.S, pensez-vous que la faible représentation des filles dans le sport est due aux travaux domestiques ?

Oui

Non

Est-ce que c'est par manque de motivation que les filles sont moins présentes que les garçons dans la pratique des A.P.S ?

Oui

Non

Annexe n° 4

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES SURVEILLANTES D'ETABLISSEMENT

Inspection de la ville de :

Direction communale de :

Collège de :

Age :

Religion :

Niveau d'instruction :

Situation matrimoniale :

Nombre d'enfants : Filles Garçons

1) Votre établissement a-t-elle une ou des équipes féminines?

Oui

Non

2) En tant que femme êtes-vous favorable à la pratique des A.P.S de vos filles ?

Oui

Non

3) En votre fonction de surveillante de cette établissement, apportez-vous des soutiens matériels à vos sportives ?

Oui

Non

4) Avec vos titres d'ancienne athlète, est-ce que vous continuez toujours à pratiquer le sport ?

Oui

Non

5) Est-ce que ces activités physiques et sportives vous ont-elles empêchées de faire des enfants ?

Oui

Non

Annexe n ° 5

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES SUPPORTERS

Ville de :

Commune de :

Age :

Religion :

Niveau d'instruction :

Situation matrimoniale :

Profession :

Nombre d'enfants : Filles Garçons

Sports préférés :

1) Selon vous est-ce que le nombre de femmes entraîneurs est le même que celui des hommes ?

Oui

Non

2) Cette situation est-elle la conséquence du faible taux de scolarisation des filles ?

Oui

Non

3) Avez-vous des filles qui pratiquent les A.P.S ?

Oui

Non

4) Est-ce que vos filles qui pratiquent le sport se plaignent de leur forme (muscles et poitrines beaucoup développés) ?

Oui

Non

Annexe n° 6

A la fin de nos études, et en notre qualité de stagiaire en Inspectorat de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports, nous avons estimé qu'il serait important de faire un répertoire sur ce type de formation dans notre pays depuis la première promotion jusqu'à la date de nos recherches.

Tableau n° 3 : Nombre d'Inspecteurs de Jeunesse et des Sports en Guinée de 1986 - 1996 et ceux en formation depuis 1996 à nos jours.

HIERARCHIE	GRADES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	Inspecteurs J .S.E.C	7	1	8
En formation	Elèves Inspecteurs	4	1	5
Total prévisionnel		11	2	13

Source : Directions Nationales de la Jeunesse et des Sports

Remarque : A ce niveau aussi le nombre des hommes fait plus de cinq fois celui des femmes. Aussi, on peut constater qu'il n'existe pas d'inspecteurs adjoints.

Annexe n° 7

Les renseignements sur les surveillantes qui ont été enquêtées dont l'âge varie de 32 à 60 ans.

Communes	Effectif des Femmes	Situation de famille				Religion			Niveau d'instruction	
		Celibataire	Mariée	Divorcée	Veuves	Musulmane	Chrétienne	Autres	BAC	Etudes Supérieure
Kaloum	3	-	3	-	-	2	1	-	-	3
Matoto	3	-	3	-	-	1	2	-	-	3
Dixinn	3	-	3	-	-	1	2	-	1	2
Matam	3	-	3	-	-	3	-	-	-	3
Ratoma	4	-	4	-	1	4	-	-	1	3
Total	16	0	16	0	1	11	5	0	2	14

Annexe 8

Les renseignements sur les supporters qui ont été enquêtés dont l'âge varie de 24 à 44 ans.

		Situation de famille			Professions		Religions			Sports préférés		
Ages	Eff	Célibataires	Mariés(és)	Veufs (ves)	Fonctionnaires	sans profession	Musulmans (es)	Chrétiens (nes)	Autres	Athlétisme	Sports Collectifs	
24 à 34 ans	30	2	10	-	5	12	18	5	-	6	7	68
35 à 44 ans	30	-	17	1	10	1	20	8	1	9	10	85
total	60	2	27	1	15	13	38	13	1	15	17	153

N.B : Nous signalons que dans ce tableau certains supporters répondent à plusieurs critères suscités à la fois.

STATISTIQUES

Enquête auprès des Sportives

Tableau n° 1 nous montre le nombre de réponses en chiffres et en pourcentages des quatre (4) questions adressées aux sportives

		EFF DAMES	Pourcentages	EFF FILLES	Pourcentages
Question n°1	oui	19	70,37 %	22	75,86 %
	non	8	29,62 %	7	24,13 %
	NDR	0	0,00 %	0	0,00 %
	Total	27	99,99 %	29	99,99 %
Question n°2	oui	-	-	26	89,65 %
	non	-	-	2	6,89 %
	NDR	-	-	1	3,44 %
	Total	-	-	29	99,99 %
Question n°3	oui	22	81,48 %	-	-
	non	5	18,51 %	-	-
	NDR	0	0,00 %	-	-
	total	27	99,99 %	-	-
Question n°4	oui	0	0,00 %	1	3,44 %
	non	27	100 %	19	65,51 %
	NDR	0	0,00 %	9	31,03 %
	Total	27	100 %	29	99,98 %

STATISTIQUES

Enquête auprès des élèves du secondaire

Tableau n° 2 donne le nombre de réponses en chiffres et en pourcentages des questions adressées aux élèves.

		EFF FILLES	Pourcentages	EFF GARCONS	Pourcentages
Question n°1	oui	48	44,85 %	43	63,23 %
	non	38	35,51 %	17	25 %
	NDR	21	19,62 %	8	11,76 %
	Total	107	99,98 %	68	99,99 %
Question n°2	oui	39	36,44 %	22	32,35 %
	non	62	57,94 %	45	66,17 %
	NDR	6	5,60 %	1	1,47 %
	Total	107	99,98 %	68	99,99 %
Question n°3	oui	49	45,79 %	50	73,52 %
	non	36	33,64 %	14	20,98 %
	NDR	22	20,56 %	4	5,88 %
	total	107	99,99 %	68	99,99 %
Question n°4	oui	0	0,00 %	0	0,00 %
	non	104	97,19 %	67	98,52 %
	NDR	3	2,80 %	1	1,47 %
	Total	107	99,99 %	68	99,99 %

STATISTIQUES

Enquête auprès des Enseignants d'E.P.S

Tableau n° 3 donne le nombre de réponses en chiffres et en pourcentages des quatre (4) questions adressées aux enseignants.

		EFFECTIFS	POURCENTAGES
Question n°1	oui	4	11,11 %
	non	30	83,33 %
	NDR	2	5,55 %
	Total	36	99,99 %
Question n°2	oui	24	66,66 %
	non	10	27,77 %
	NDR	2	5,55 %
	Total	36	99,98 %
Question n°3	oui	16	44,44 %
	non	8	22,22 %
	NDR	12	33,33 %
	total	36	99,99 %
Question n°4	oui	28	77,77 %
	non	5	13,88 %
	NDR	3	8,33 %
	Total	36	99,98 %

STATISTIQUES

Enquête auprès des surveillantes

Tableau n° 4 donne le nombre de réponses en chiffres et en pourcentages des cinq (5) questions adressées aux surveillantes.

		EFFECTIFS	POURCENTAGES
Question n°1	oui	3	18,75 %
	non	12	75,00 %
	NDR	1	6,25 %
	Total	16	100,00 %
Question n°2	oui	16	100,00 %
	non	0	0,00 %
	NDR	0	0,00 %
	Total	16	100,00 %
Question n°3	oui	2	12,50 %
	non	14	87,50 %
	NDR	0	0,00 %
	total	16	100,00 %
Question n°4	oui	4	25,00 %
	non	12	75,00 %
	NDR	0	0,00 %
	Total	16	100,00 %
Question n°5	oui	0	0,00 %
	non	16	100,00 %
	NDR	0	0,00 %
	Total	16	100,00 %

STATISTIQUES

Enquête auprès des supporteurs

Tableau n° 5 donne le nombre de réponses en chiffres et en pourcentages des quatre (4) questions adressées aux supporteurs.

		EFFECTIFS	POURCENTAGES
Question n°1	oui	1	3,12 %
	non	29	90,62 %
	NDR	2	6,25 %
	Total	32	99,99 %
Question n°2	oui	28	87,50 %
	non	3	9,37 %
	NDR	1	3,12 %
	Total	32	99,99 %
Question n°3	oui	11	34,37 %
	non	19	59,37 %
	NDR	2	6,25 %
	total	32	99,99 %
Question n°4	oui	1	3,12
	non	27	84,37 %
	NDR	4	12,50 %
	Total	32	99,99 %

Annexe n° 9

Ville de :

Age :

Religion :

Situation matrimoniale :

Fonction :

ENTRETIEN AVEC LES CADRES DU MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

1°) Existe-t-il une politique nationale prenant en compte les principes généraux de l'éducation physique et des sports en République de Guinée.

2°) Si oui, quel est le niveau d'application des textes officiels découlant de cette politique ?

3°) En tant que Directeur (Jeunesse - Sports), quel constat faites-vous du sport féminin en République du Guinée ?

4°) Selon ce constat, quelle solution envisagez-vous pour la promotion du sport féminin ?

CONCLUSION

Nous estimons que cette monographie est loin d'être en mesure de traiter tous les problèmes liés au sport en général et féminin en particulier.

Cependant, parmi ceux qui ont été décrits ici, le choix doit être guidé par l'objectif essentiel du travail : c'est-à-dire le statut de la femme guinéenne et sa place dans le sport. La pratique féminine a retenu notre attention et motivé notre recherche non seulement comme un fait de masse mais aussi comme un phénomène humain significatif, s'inscrivant dans le cadre des disciplines consacrées à l'étude de l'homme et de la société.

En effet, c'est au sport et aux sportifs que le présent travail s'est attaché. Nous nous sommes placé ici dans la perspective d'une connaissance méthodique de la couche féminine face au sport.

Dans cette optique, quelle est la véritable place occupée par les femmes ? Et quelles sont les barrières économiques et socio-culturelles qui entravent son évolution.

D'autre part, nous nous sommes proposé à travers cette étude, de tenter de connaître le point de vue des autorités administratives particulièrement celles qui ont en charge la gestion et l'encadrement du sport. Le dépouillement et l'analyse des données ont révélé des résultats significatifs si l'on se base sur les hypothèses de la recherche.

Il apparaît dans l'étude que le manque d'infrastructure, de motivation et de sensibilisation constituent les causes fondamentales du ralentissement des performances et des faibles taux de participation des femmes.

C'est la quête de ces causes qui nous a poussé à parler de ce secteur pour qu'il s'inscrive tout en se perfectionnant en droite ligne dans la vie quotidienne de la couche féminine.

Il est vrai que le développement du sport tient aux conditions matérielles, mais aussi et surtout il est lié à l'engagement des sportives elles-mêmes lorsqu'elles se seront qualitativement et quantitativement représentées dans les instances dirigeantes, et, chercherons à inciter toute la société à une pratique servant à valoriser leur image de marque et leurs capacités physiques et morales.

Et pour donner plus de tonus à ce travail, certaines études comparatives ont été faites entre l'évolution du sport féminin en Guinée et au Sénégal.

Les problèmes du sport ne sauraient être l'affaire d'une personne encore moins d'un Ministère si important soit-il, d'où l'efficacité des résultats en matière de développement du sport dépendra d'abord largement de l'implication du secteur privé, de l'Etat et à la mise en œuvre des projets prioritaires.

Ensuite, l'implication consciente et organisée des populations concernées en est la condition la plus décisive. C'est pourquoi les objectifs, les démarches et les programmes de la politique du sport féminin doivent faire l'objet d'une véritable campagne de sensibilisation en vue d'obtenir la parfaite adhésion de chacun et de tous.

BIBLIOGRAPHIE

I.- Ouvrages spécifiques au sport

- 1.- **OGLESBY (C.A)** : Le sport et la femme : du mythe à la réalité. Paris, Vigot, 1992, 252 p.
- 2.- **HEBERT Georges** : Muscle et beauté plastique féminines. Paris, Vuibert, 4^{ème} Ed, 1948, 352 p.
- 3.- **BOUET Michel** : Signification du sport. Ed. Universitaire.Paris 1968, 671 p.
- 4.- **RAYMOND Thomas** : Sport et sciences. Paris, Ed. Vigot 1979. Paris 1976, 269 p.
- 5.- **PARIENTE Robert** : Histoire du sport. Encyclopaedia Universalis 1985, Tome 17, 1102 p.
- 6.- **BROHM (J-M)** : Sociologie politique du sport. Paris, P.U.F, 1979, 215 p.

II.- Monographie

- **SOLANO Moussa** : encadrement de la Jeunesse en République de Guinée, monographie pour l'obtention du C.A.I.E.P.J.S. Dakar, INSEPS, 1988.

MANGUET Germaine : <<Contribution à l'intégration sociale de la femme en République de Guinée>>, mémoire de maîtrise STAPS Dakar, INSEPS, 1988.

AMOUZOU Akoko Béti née de SOUZA : << Le sport féminin au Togo >> Mémoire en vue du certificat d'aptitude au fonction d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à titre étranger, Institut national de la Jeunesse, Marly - le - Roi. France, 1986 - 1988

III.- Autres documents

- 1.- Rapport national sur la situation des femmes en Guinée (Ministère de la promotion féminine et de l'enfance) Avril 1995.
- 2.- Compte rendu du séminaire sur le développement de l'athlétisme féminin en Afrique. Naïrobi du 19 au 22 Mai 1987.

- 3.- Déclaration de politique de jeunesse, de culture et de sport n° D/93/056/PRG/SGG du 6 Avril 1993
- 4.- Annuel de bilan et perspectives de l'économie guinéenne. P.N.U.D. 1989 - 1990.
- 5.- Charte Nationale des Sports en République de Guinée.
- 6.- Rapport d'activité de l'Association Guinéenne pour la Promotion du Sport féminin.
- 7.- Notes de Monsieur Moustapha TAMBA, Sociologie de l'Education, Inspectorat, Dakar, INSEPS, 1996-1998.

